



1^{er} trimestre de 2016 • Rapport aux actionnaires • Trois mois clos le 31 janvier 2016

Le Groupe Banque TD présente ses résultats pour le premier trimestre de 2016

L'information financière dans le présent document est présentée en dollars canadiens et repose sur nos états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes correspondantes préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf indication contraire.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du rapport de gestion pour obtenir une description des résultats comme présentés et des résultats rajustés.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE en regard du premier trimestre de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 1,17 \$, par rapport à 1,09 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 1,18 \$, par rapport à 1,12 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 2 223 millions de dollars, comparativement à 2 060 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 2 247 millions de dollars, comparativement à 2 123 millions de dollars.

RAJUSTEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

Les chiffres du résultat comme présenté pour le premier trimestre comprennent les éléments à noter suivants :

- Amortissement d'immobilisations incorporelles de 65 millions de dollars après impôt (3 cents par action), comparativement à 63 millions de dollars après impôt (3 cents par action) au premier trimestre de l'exercice précédent.
- Profit de 41 millions de dollars après impôt (2 cents par action) dû à la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille reclassé de valeurs mobilières disponibles à la vente.

TORONTO, le 25 février 2016 – Le Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2016, lesquels témoignent de la croissance des résultats des services de détail.

«Nous sommes heureux de présenter un résultat rajusté de 2,2 milliards de dollars, en hausse de 6 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, a dit Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction. Notre rendement est attribuable à la croissance interne, à un effet de change favorable et à la gestion des charges.» La Banque a également annoncé une augmentation du dividende de 4 cents par action ordinaire pour le dividende payable en avril.

Services de détail au Canada

Le résultat net des Services de détail au Canada s'est élevé à 1,5 milliard de dollars, en hausse de 4 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

La hausse des résultats découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et de l'accroissement des produits tirés des comptes à honoraires, le tout en partie contrebalancé par une baisse des marges, une augmentation de la provision pour pertes sur créances et une hausse des taux d'imposition.

Services de détail aux États-Unis

Le résultat net des Services de détail aux États-Unis s'est établi à 751 millions de dollars (552 millions de dollars US) pour le premier trimestre. Les Services de détail aux États-Unis, qui ne tiennent pas compte de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, ont dégagé un résultat net de 642 millions de dollars (470 millions de dollars US), en hausse de 20 % (3 % en dollars US) par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les résultats sont attribuables à la croissance des volumes et aux initiatives en matière de gestion des charges, en partie neutralisées par une augmentation de la provision pour pertes sur créances et une baisse des marges.

L'apport de TD Ameritrade aux bénéfices du secteur a été de 109 millions de dollars (82 millions de dollars US), en hausse de 21 % (4 % en dollars US) par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Services bancaires de gros

Le résultat net des Services bancaires de gros a atteint 161 millions de dollars, soit une baisse de 16 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, laquelle s'explique par un environnement plus difficile au chapitre de la négociation des titres de capitaux propres et une baisse des profits sur valeurs mobilières.

Fonds propres

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sur une base entièrement intégrée conformément à Bâle III de la TD a été de 9,9 %, soit le même qu'au trimestre précédent.

Conclusion

«Nos résultats pour le premier trimestre démontrent la capacité de notre modèle d'affaires diversifié de performer dans un environnement exigeant, a dit M. Masrani. Tournés vers l'avenir, nous entendons garder le cap, soit miser sur une croissance interne, améliorer notre productivité, nous adapter et innover grâce à de nouvelles initiatives et de nouveaux placements et aider nos clients à atteindre leurs objectifs.»

Le texte qui précède contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» à la page 2.

TABLE DES MATIÈRES

1	POINTS SAILLANTS FINANCIERS et RAJUSTEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)	51	Méthodes comptables et estimations
		52	Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière
	RAPPORT DE GESTION		ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
3	Faits saillants financiers	53	Bilan consolidé intermédiaire
4	Notre rendement	54	État du résultat consolidé intermédiaire
6	Aperçu des résultats financiers	55	État du résultat global consolidé intermédiaire
12	Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD	56	État des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire
18	Revue du bilan	57	État des flux de trésorerie consolidé intermédiaire
19	Qualité du portefeuille de crédit	58	Notes des états financiers consolidés intermédiaires
27	Situation des fonds propres		
33	Gestion des risques	91	RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS
48	Titrisation et arrangements hors bilan		
50	Résultats trimestriels		

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion du rapport annuel 2015 (le rapport de gestion de 2015) de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2016», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2016 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions, fidéliser la clientèle, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris sans s'y restreindre les lois fiscales, les lignes directrices en matière d'information sur les fonds propres à risque et les directives réglementaires en matière de liquidité; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris provenant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et des concurrents offrant des services non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2015, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à toute transaction ou tout événement dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/francais. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2015 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2016», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, comparativement aux périodes correspondantes indiquées. Il doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes inclus dans le présent rapport aux actionnaires et avec les états financiers consolidés de 2015 et les notes correspondantes et le rapport de gestion de 2015. Le présent rapport de gestion est daté du 24 février 2016. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de 2015 de la Banque et des notes correspondantes, ou de ses états financiers consolidés intermédiaires et des notes correspondantes dressés selon les IFRS publiées par l'IASB. Il est à noter que certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Des renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle 2015 de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais>, de même que sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Résultats d'exploitation			
Total des produits	8 610 \$	8 047 \$	7 614 \$
Provision pour pertes sur créances	642	509	362
Indemnités d'assurance et charges connexes	655	637	699
Charges autres que d'intérêts	4 653	4 911	4 165
Résultat net – comme présenté	2 223	1 839	2 060
Résultat net – rajusté ¹	2 247	2 177	2 123
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	13,3 %	11,4 %	14,6 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ²	13,5	13,5	15,1
Situation financière			
Total de l'actif	1 173 584 \$	1 104 373 \$	1 080 155 \$
Total des capitaux propres	71 674	67 028	62 629
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	399 617	382 360	355 597
Ratios financiers			
Ratio d'efficacité – comme présenté	54,0 %	61,0 %	54,7 %
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	53,5	55,3	53,8
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	9,9	9,9	9,5
Ratio de fonds propres de catégorie 1	11,4	11,3	11,0
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne nette des prêts et des acceptations ⁴	0,45	0,40	0,29
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars)			
Résultat par action			
De base	1,17 \$	0,96 \$	1,09 \$
Dilué	1,17	0,96	1,09
Dividendes par action	0,51	0,51	0,47
Valeur comptable par action	35,99	33,81	31,60
Cours de clôture	53,15	53,68	50,60
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 854,1	1 853,1	1 844,2
Nombre moyen – dilué	1 857,5	1 857,2	1 849,7
Fin de période	1 850,3	1 855,1	1 845,5
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	98,3 \$	99,6 \$	93,4 \$
Rendement de l'action	3,9 %	3,9 %	3,5 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	43,6	53,0	43,2
Ratio cours/bénéfice	12,4	12,8	12,2
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars)¹			
Résultat par action			
De base	1,18 \$	1,15 \$	1,12 \$
Dilué	1,18	1,14	1,12
Ratio de distribution sur actions ordinaires	43,1 %	44,5 %	41,8 %
Ratio cours/bénéfice	11,4	11,7	11,7

¹ Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur les résultats comme présentés et les résultats rajustés, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

² Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires» du présent document.

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 %, et 77 %.

⁴ Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts. Pour plus de renseignements sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, se reporter à la section «Qualité du portefeuille de crédit» du présent rapport de gestion et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires. Pour plus de renseignements sur les titres de créance classés comme prêts, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» et aux tableaux de la section «Qualité du portefeuille de crédit» du présent rapport de gestion et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

NOTRE RENDEMENT

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD. La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 24 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 10,4 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 janvier 2016, les actifs de la TD totalisaient 1,2 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS, «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour présenter des résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Produits d'intérêts nets	5 047 \$	4 887 \$	4 560 \$
Produits autres que d'intérêts	3 563	3 160	3 054
Total des produits	8 610	8 047	7 614
Provision pour pertes sur créances	642	509	362
Indemnisations d'assurance et charges connexes	655	637	699
Charges autres que d'intérêts	4 653	4 911	4 165
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	2 660	1 990	2 388
Charge d'impôt sur le résultat	546	259	418
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	109	108	90
Résultat net – comme présenté	2 223	1 839	2 060
Dividendes sur actions privilégiées	25	26	24
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 198 \$	1 813 \$	2 036 \$
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	29 \$	29 \$	27 \$
Actionnaires ordinaires	2 169	1 784	2 009

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque.

TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	5 047	\$ 4 887	\$ 4 560
Produits autres que d'intérêts ¹	3 517	3 209	3 054
Total des produits	8 564	8 096	7 614
Provision pour pertes sur créances	642	509	362
Indemnités d'assurance et charges connexes	655	637	699
Charges autres que d'intérêts ²	4 579	4 480	4 092
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	2 688	2 470	2 461
Charge d'impôt sur le résultat ³	566	417	442
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade ⁴	125	124	104
Résultat net – rajusté	2 247	2 177	2 123
Dividendes sur actions privilégiées	25	26	24
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 222	2 151	2 099
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	29	29	27
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	2 193	2 122	2 072
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁵	(65)	(65)	(63)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ⁶	41	21	–
Frais de restructuration ⁷	–	(243)	–
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes ⁸	–	(51)	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	(24)	(338)	(63)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 169	\$ 1 784	\$ 2 009

¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : *premier trimestre de 2016* – profit de 46 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; *quatrième trimestre de 2015* – profit de 24 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; écart de 73 millions de dollars entre le prix de transaction sur la juste valeur des actifs acquis de Nordstrom, comme expliqué à la note 8 ci-dessous.

² Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : *premier trimestre de 2016* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 74 millions de dollars, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; *quatrième trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 73 millions de dollars; 349 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 9 millions de dollars dus aux frais d'intégration liés à l'opération conclue avec Nordstrom, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; *premier trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 73 millions de dollars.

³ Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la rubrique «Impôts et taxes» du rapport de gestion.

⁴ La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : *premier trimestre de 2016* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 16 millions de dollars, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; *quatrième trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 16 millions de dollars; *premier trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 14 millions de dollars.

⁵ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à des acquisitions d'actifs et à des regroupements d'entreprises. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

⁶ La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

⁷ Au cours de 2015, la Banque a entrepris un examen de la restructuration et a comptabilisé des frais de restructuration respectivement de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) et 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt), montant net, au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2015. Les initiatives de restructuration engagées visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses à long terme et à atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers, et l'examen de l'organisation. Les frais de restructuration ont été comptabilisés à titre d'ajustement au résultat net du secteur Siège social.

⁸ Le 1^{er} octobre 2015, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée de Nordstrom aux États-Unis et est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Nordstrom aux États-Unis. L'opération a été traitée à titre d'acquisition d'actifs et l'écart à la date d'acquisition entre le prix de la transaction et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisé dans les produits autres que d'intérêts. En outre, la Banque a engagé des frais de préparation, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'intégration des cartes acquises et à l'entente connexe. Ces montants sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹

(en dollars canadiens)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Résultat de base par action – comme présenté	1,17 \$	0,96 \$	1,09 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,01	0,19	0,03
Résultat de base par action – rajusté	1,18 \$	1,15 \$	1,12 \$
Résultat dilué par action – comme présenté	1,17 \$	0,96 \$	1,09 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,01	0,18	0,03
Résultat dilué par action – rajusté	1,18 \$	1,14 \$	1,12 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.² Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT¹**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	30 \$	30 \$	29 \$
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) ²	16	16	14
MBNA Canada	9	9	9
Aéropian	4	4	4
Divers	6	6	7
	65	65	63
Logiciels et droits de gestion d'actifs	80	76	67
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	145 \$	141 \$	130 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.² Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.**Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires**

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6 : RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	64 641 \$	62 157 \$	54 580 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 169	1 784	2 009
Éléments à noter, après impôt sur le résultat ¹	24	338	63
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	2 193	2 122	2 072
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	13,5 %	13,5 %	15,1 %

¹ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS****Sommaire du rendement**

Un aperçu du rendement de la Banque, sur une base rajustée, pour le premier trimestre de 2016 en regard des indicateurs de rendement financiers indiqués dans le rapport annuel 2015 de la TD, est présenté ci-après. Les indicateurs de rendement pour les actionnaires servent de guides et de points de repère quant aux réalisations de la Banque. Aux fins de cette analyse, la Banque utilise des résultats rajustés, lesquels excluent les éléments à noter des résultats comme présentés qui ont été préparés selon les IFRS. Les résultats et les éléments à noter comme présentés et rajustés sont expliqués à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

- Le résultat dilué par action rajusté pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 a augmenté de 5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, signe de la hausse des résultats des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, en partie annulée par une augmentation de la perte du secteur Siège social et une baisse des résultats pour le secteur Services bancaires de gros. La Banque vise une croissance à moyen terme du résultat par action rajusté de 7 % à 10 %.
- Le rendement rajusté des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'est établi à 2,23 % pour les trois mois clos le 31 janvier 2016.

- Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 a été de 13,5 %.
- Pour les douze mois clos le 31 janvier 2016, le total du rendement pour les actionnaires a atteint 9,2 %, soit un rendement plus élevé que le rendement moyen de 5,0 % des établissements financiers canadiens comparables¹.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services de détail aux États-Unis

Le résultat des Services de détail aux États-Unis, compte tenu de l'apport de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, témoigne des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 7 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos</i>
	31 janvier 2016 par rapport au 31 janvier 2015
Services de détail aux États-Unis (y compris TD Ameritrade)	
Augmentation du total des produits	363 \$
Augmentation des charges autres que d'intérêts	212
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	115
Augmentation du résultat de base par action (en dollars)	0,06 \$

Une augmentation/diminution de un cent du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien ferait diminuer/augmenter le résultat net annuel total de la Banque d'environ 40 millions de dollars.

Sommaire et perspectives économiques

L'expansion de l'économie canadienne pour l'année civile 2015 s'est probablement arrêtée à 1,2 %, soit l'élan le plus engourdi depuis la récession de 2008-2009. En fin d'année, il a pu y avoir une hausse modeste de la consommation, mais des indices laissent croire que la croissance des exportations s'est accélérée. Pour l'année 2016, l'économie canadienne devrait croître de 1,3 %, pendant que la faiblesse de l'activité économique de certaines régions productrices de pétrole comme l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador serait compensée par des gains modestes dans les autres provinces. L'économie des États-Unis, qui reste une locomotive pour la croissance du Canada, devrait connaître une expansion d'à peu près 2 % pour l'année 2016.

À l'échelle mondiale, les perspectives de croissance varient beaucoup d'une région à l'autre. Les signes d'amélioration persistent tant au Royaume-Uni qu'en Europe continentale. Si les marchés émergents demeurent les principaux pôles de la croissance mondiale, certains comme le Brésil et la Turquie restent d'une fragilité extrême. La croissance économique de la Chine se poursuit, mais au ralenti, ce qui rejait sur les pays dans la chaîne d'approvisionnement de la Chine, notamment ses voisins qui sont membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE), le Japon et les producteurs de produits de base comme l'Australie. Les prix mondiaux des produits de base sont demeurés bas, surtout sur le marché du pétrole où l'offre a mis du temps à s'ajuster aux baisses de prix passées.

Aux États-Unis, la frêle expansion globale pourrait occulter l'éclosion d'une économie à deux vitesses. La force du dollar américain a produit une balance commerciale négative qui freine la croissance globale, la croissance des importations ayant dépassé celle des exportations. En revanche, la demande intérieure (moins les échanges commerciaux nets) demeure plutôt soutenue et devrait monter d'environ 2,7 % pour l'année 2016, rythme comparable à celui connu en 2015. Malgré un certain fléchissement apparu à la fin de l'année 2015, et ressorti en particulier dans les données d'enquête, l'économie intérieure des États-Unis semble reposer sur des bases solides, comme en témoigne la création d'emplois qui continue de progresser et annonce une accélération des hausses de salaire. Pourvu qu'assez d'éléments confirment que la volatilité récente du marché financier n'a pas compromis les données économiques du pays, la banque centrale des États-Unis devrait augmenter encore le taux de ses fonds fédéraux de 50 points de base (pdb) pendant la deuxième moitié de l'année 2016.

L'économie canadienne continue de s'ajuster au contexte difficile créé par la chute des prix des produits de base amorcée en 2014. Les entreprises devraient réduire encore leurs investissements pendant la première moitié de l'année 2016, surtout dans les secteurs du pétrole et du gaz. Comme les prix du pétrole resteront relativement bas, un scénario de reprise marquée pour ces secteurs est fort improbable. Par contre, les dépenses des ménages sont restées assez élevées à l'échelle nationale en 2015. Même si les ratios d'endettement demeurent abordables en raison des faibles taux d'intérêt, les niveaux élevés de la dette globale devraient freiner les dépenses ces prochaines années. Donc, si la consommation continue de croître, ce sera à un rythme plus lent que par le passé.

Le marché du logement est lui aussi demeuré un pilier de la croissance économique du Canada en 2015. Cependant, les effets favorables des baisses passées des taux d'intérêt devraient s'estomper vers le milieu de 2016, quand les investissements dans la construction résidentielle ralentiront au fur et à mesure qu'augmentera l'offre disponible sur le marché. En somme, l'activité immobilière devrait entrer dans une période de ralentissement graduel qui se poursuivra au cours des prochaines années, ce qui aidera à rétablir un équilibre après une période de croissance prolongée.

Le secteur des exportations du Canada devrait attiser la croissance canadienne au cours de l'année, grâce à la demande provenant des États-Unis et à l'atonie du dollar canadien. Le rebond du secteur des exportations devrait amener de nouveaux investissements en machinerie et équipement, ce qui devrait compenser en partie la faiblesse du secteur du pétrole et du gaz, mais pas avant la fin de 2016 et le début de 2017. Les dépenses publiques stimuleront sans doute aussi les investissements. Le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accroître ses dépenses en infrastructures et de lancer d'autres mesures incitatives à court terme. Les détails ne seront pas connus avant la publication du budget fédéral. Toutefois, selon le programme préélectoral du gouvernement, les initiatives de dépenses sont censées stimuler la croissance du PIB, particulièrement en 2017.

Étant donné la croissance économique modeste et les prévisions d'une piètre création nette d'emplois, les pressions inflationnistes se maintiendront probablement près de la cible de maîtrise de l'inflation établie par la Banque du Canada, qui est de 2 %. Bien que l'inflation globale se situe actuellement en deçà de cette cible, l'incidence des baisses passées des prix de l'énergie s'estompe et les prix des produits importés grimpent. C'est pourquoi nous prévoyons que l'inflation se rapprochera de la cible visée par la banque centrale d'ici la deuxième moitié de 2017.

En raison des faibles pressions inflationnistes, la Banque du Canada maintiendra probablement son taux à 0,50 % jusqu'au début de 2018, afin de soutenir la croissance, ce qui cadre avec les indications figurant dans son Rapport sur la politique monétaire de janvier 2016, c'est-à-dire que la Banque du Canada a révisé à la baisse ses perspectives de croissance, tout en laissant son taux directeur inchangé. Cela suppose que la Banque du Canada est à l'aise avec le niveau de soutien monétaire actuel et qu'elle révisera vraisemblablement ses perspectives économiques à la hausse une fois que les détails du programme de dépenses publiques seront dévoilés dans le budget du gouvernement fédéral.

¹ Les établissements financiers canadiens comparables comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse.

Résultat net

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 2 223 millions de dollars, soit une hausse de 163 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre s'est établi à 2 247 millions de dollars, soit une hausse de 124 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par des baisses dans les secteurs Siège social et Services bancaires de gros. Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout du fait de la croissance des produits, de la gestion des charges et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie annulées par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et la diminution des marges. Le résultat net des Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et de l'accroissement des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, le tout en partie annulé par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et l'incidence de la hausse du taux d'imposition effectif. L'augmentation de la perte nette du secteur Siège social est surtout attribuable à la hausse des charges nettes du Siège social et à l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, en partie contrebalancées par la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Le résultat net des Services bancaires de gros a baissé par suite de la diminution des produits, en partie compensée par la baisse des charges autres que d'intérêts et la baisse du taux d'imposition effectif.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a augmenté de 384 millions de dollars, ou 21 %, par rapport au trimestre précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a augmenté de 70 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent. L'augmentation du résultat net rajusté provient principalement des hausses des résultats dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par des baisses dans les secteurs Services bancaires de gros et Siège social. Le résultat net du secteur Services de détail au Canada témoigne d'une baisse des charges, en partie contrebalancée par la hausse du taux d'imposition effectif et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout en raison de la croissance des volumes, de la gestion rigoureuse des charges et de la baisse des charges et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie neutralisées par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net des Services bancaires de gros a baissé surtout par suite de l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la diminution des produits. L'augmentation de la perte nette du secteur Siège social est surtout attribuable à la hausse des charges nettes du Siège social et à l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, en partie contrebalancées par la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan.

Produits d'intérêts nets

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont établis à 5 047 millions de dollars, en hausse de 487 millions de dollars, ou 11 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Siège social et Services de détail au Canada a été en partie neutralisée par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté surtout du fait de la croissance des prêts et des dépôts, de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, neutralisées en partie par la diminution des marges sur les prêts. Les produits d'intérêts nets du secteur Siège social ont augmenté surtout en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de la hausse du résultat net tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont progressé surtout grâce à la croissance des volumes de prêts et de dépôts et aux ajustements apportés à la comptabilisation des commissions versées aux concessionnaires automobiles, le tout en partie atténué par la diminution des marges. La diminution des produits d'intérêts nets du secteur Services bancaires de gros est essentiellement attribuable à une baisse des produits d'intérêts nets tirés des activités de transaction.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre ont augmenté de 160 millions de dollars, ou 3 %, en regard du trimestre précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets dans les secteurs Siège social et Services de détail aux États-Unis a été en partie neutralisée par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets du secteur Siège social ont augmenté principalement en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de la hausse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis tiennent compte de la croissance des prêts et des dépôts, de l'accroissement des marges, de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères. La diminution des produits d'intérêts nets du secteur Services bancaires de gros est essentiellement attribuable à une baisse des produits d'intérêts nets tirés des activités de transaction.

Produits autres que d'intérêts

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Les produits autres que d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre se sont établis à 3 563 millions de dollars, en hausse de 509 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre se sont établis à 3 517 millions de dollars, en hausse de 463 millions de dollars, ou 15 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Tous les secteurs ont connu une augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés. Les produits autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères. Les produits autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté sous l'effet surtout de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe et de monnaies étrangères, en partie neutralisée par la baisse des profits tirés des valeurs mobilières. L'augmentation des produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada est le signe principalement de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux, de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, du changement dans la composition des contrats de réassurance et de la hausse des primes d'assurance, le tout en partie contrebalancé par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des indemnités d'assurance. Les produits autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté surtout en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de la hausse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Les produits autres que d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont augmenté de 403 millions de dollars, ou 13 %, en regard du trimestre précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont augmenté de 308 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au trimestre précédent. Tous les secteurs ont connu une augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont augmenté sous l'effet surtout de l'accroissement des montages de prêts et de l'amélioration des produits tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe et de monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution des profits tirés des valeurs mobilières et la baisse des produits tirés des activités de négociation de

titres de capitaux propres. L'augmentation des produits autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis s'explique essentiellement par l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères. L'augmentation des produits autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada est principalement attribuable à la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et des activités de conseil en gestion de patrimoine et à la variation de la juste valeur des placements à l'appui des indemnités d'assurance, en partie neutralisée par le caractère saisonnier des primes d'assurance. Les produits autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté surtout en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de la hausse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan.

Provision pour pertes sur créances

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 642 millions de dollars, en hausse de 280 millions de dollars, ou 77 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances a augmenté principalement dans les secteurs Siège social, Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances du secteur Siège social comprend une hausse des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées découlant de la croissance des volumes et d'une migration de crédit négative dans les expositions touchées par la chute des prix du pétrole dans les portefeuilles de prêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros, et de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté du fait surtout de la hausse des provisions en raison de la croissance des volumes de prêts commerciaux, de la reprise d'une provision au premier trimestre de l'exercice précédent et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail au Canada reflète principalement la hausse des provisions et la baisse des recouvrements de créances commerciales.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 133 millions de dollars, ou 26 %, par rapport au trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances a augmenté principalement dans les secteurs Siège social et Services de détail aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances du secteur Siège social comprend une hausse des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées découlant de la croissance des volumes et d'une migration de crédit négative dans les expositions touchées par la chute des prix du pétrole dans le portefeuille de prêts canadien, et de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté du fait surtout de la hausse des provisions en raison de la croissance des volumes de prêts commerciaux et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 8 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	20 \$	(1) \$	14 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	613	527	552
Recouvrements	(169)	(136)	(167)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	464	390	399
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros ²	65	36	–
Services de détail aux États-Unis	85	70	(48)
Siège social ³	28	13	11
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	178	119	(37)
Provision pour pertes sur créances – comme présentée	642 \$	509 \$	362 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis adoptée pour la période considérée. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD» du présent document.

² La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.

³ La quote-part revenant aux partenaires des programmes de détaillants dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

Indemnités d'assurance et charges connexes

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 655 millions de dollars, soit une baisse de 44 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, témoignant surtout de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnité d'assurance, d'événements météorologiques moins violents et de l'évolution favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie neutralisé par des augmentations liées à un changement dans la composition des contrats de réassurance.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont augmenté de 18 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, signe essentiellement de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnité d'assurance et du caractère saisonnier des résultats en matière de sinistres, le tout en partie compensé par des événements météorologiques moins violents.

Charges autres que d'intérêts et ratio d'efficacité

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 4 653 millions de dollars, en hausse de 488 millions de dollars, ou 12 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 4 579 millions de dollars, en hausse de 487 millions de dollars, ou 12 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont augmenté dans les secteurs Siège social et Services de détail aux États-Unis. Les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté principalement en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise et des projets liés à la réglementation.

La hausse des charges autres que d'intérêts pour les Services de détail aux États-Unis a été entraînée surtout par l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque s'est établi à 54,0 %, en regard de 54,7 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté de la Banque s'est établi à 53,5 %, en regard de 53,8 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont diminué de 258 millions de dollars, ou 5 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont augmenté de 99 millions de dollars, ou 2 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées, qui ont augmenté dans les secteurs Siège social et Services bancaires de gros, ont été en partie contrebalancées par celles des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté principalement en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de la hausse des charges nettes du Siège social. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté surtout en raison de la hausse de la rémunération variable. La baisse des charges autres que d'intérêts des Services de détail au Canada tient surtout au fait que les dépenses engagées dans des initiatives commerciales et de marketing avaient été plus importantes au trimestre précédent, les provisions ont diminué et des gains de productivité ont été réalisés, en partie contrebalancés par une hausse des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis ont diminué surtout en raison de la diminution des provisions et des gains de productivité, en partie neutralisés par l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque s'est établi à 54,0 %, en regard de 61,0 % pour le trimestre précédent. Le ratio d'efficience rajusté de la Banque s'est établi à 53,5 %, en regard de 55,3 % pour le trimestre précédent.

Impôt sur le résultat

Comme il est expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, la Banque rajuste ses résultats comme présentés pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Ainsi, la charge d'impôt sur le résultat est inscrite comme présentée et rajustée.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,5 % pour le premier trimestre, contre 17,5 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent et de 13,0 % pour le trimestre précédent. L'augmentation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique largement par la diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables, une augmentation de l'impôt et des taxes liés à nos activités d'assurance et une charge d'impôt ponctuelle liée à nos établissements à l'étranger. L'augmentation par rapport au trimestre précédent est due en grande partie aux frais de restructuration engagés au trimestre précédent.

TABLEAU 9 : IMPÔTS ET TAXES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>					
	31 janvier 2016		31 octobre 2015		31 janvier 2015	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	704 \$	26,5 %	523 \$	26,3 %	628 \$	26,3 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(55)	(2,1)	(76)	(3,8)	(105)	(4,4)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(115)	(4,3)	(158)	(7,9)	(126)	(5,3)
Divers	12	0,4	(30)	(1,6)	21	0,9
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés	546 \$	20,5 %	259 \$	13,0 %	418 \$	17,5 %

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 21,1 % pour le trimestre, en hausse par rapport à 18,0 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent et par rapport à 16,9 % pour le trimestre précédent. Les augmentations par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et par rapport au trimestre précédent sont dues en grande partie à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables, une hausse des taxes associées aux activités d'assurance et des charges d'impôt sur le résultat non récurrentes relatives à nos établissements à l'étranger.

TABLEAU 10 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	546 \$	259 \$	418 \$
Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat^{1,2}			
Amortissement des immobilisations incorporelles	25	24	24
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(5)	(3)	–
Frais de restructuration	–	106	–
Charge liée à l'acquisition de la participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	–	31	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	20	158	24
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	566 \$	417 \$	442 \$
Taux d'imposition effectif – rajusté³	21,1 %	16,9 %	18,0 %

¹ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

³ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

RAPPORT DE GESTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA TD

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

À compter du premier trimestre de 2016, la Banque rend compte de ses résultats sectoriels compte tenu de la nouvelle présentation du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis². Le changement n'a eu aucune incidence sur le résultat net des secteurs, ni sur la présentation des résultats bruts et nets figurant à l'état du résultat consolidé de la Banque. Les produits, la provision pour pertes sur créances et les charges des Services de détail aux États-Unis ne comprennent maintenant plus que les montants correspondant à la partie convenue comme revenant à la Banque du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Auparavant, les montants bruts du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis étaient inclus. La partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis est maintenant présentée dans les produits, la provision pour pertes sur créances et les charges dans le secteur Siège social.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2015 et à la note 30 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Pour de l'information sur la mesure du rendement rajusté des fonds propres moyens sous forme d'actions ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la section «Notre rendement» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour le trimestre s'est établi à 65 millions de dollars, en regard de 140 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent et de 95 millions de dollars pour le trimestre précédent.

TABLEAU 11 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Produits d'intérêts nets	2 491 \$	2 497 \$	2 435 \$
Produits autres que d'intérêts	2 540	2 500	2 464
Total des produits	5 031	4 997	4 899
Provision pour pertes sur créances	228	221	190
Indemnités d'assurance et charges connexes	655	637	699
Charges autres que d'intérêts	2 079	2 143	2 085
Résultat net	1 513 \$	1 496 \$	1 449 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires	42,6 %	42,3 %	41,9 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés)	2,80	2,84	2,88
Ratio d'efficacité	41,3	42,9	42,6
Actifs administrés (en milliards de dollars)	308 \$	310 \$	302 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars)	247	245	242
Nombre de succursales de détail au Canada	1 157	1 165	1 164
Nombre moyen d'équivalents temps plein	38 301	38 782	39 602

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport à T1 2015

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada s'est élevé à 1 513 millions de dollars pour le trimestre, en hausse de 64 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse des résultats découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'accroissement des produits tirés des comptes à honoraires et de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, en partie contrebalancés par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et l'incidence de la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 42,6 %, comparativement à 41,9 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits ont été de 5 031 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 132 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 56 millions de dollars, ou 2 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant la croissance des volumes de prêts et de dépôts et les ajustements apportés à la comptabilisation des commissions versées aux concessionnaires automobiles, en partie neutralisés par des marges moins élevées. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 76 millions de dollars, ou 3 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux, de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, d'un changement dans la composition des contrats de réassurance et de la hausse des primes d'assurance, le tout en partie contrebalancé par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,80 %, une diminution de 8 pds entraînée principalement par la faiblesse des taux d'intérêt et les prix concurrentiels.

² Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de relations avec des programmes de détail à l'échelle du pays.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une croissance du volume moyen des prêts, soit de 14,4 milliards de dollars, ou 5 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent. Les volumes moyens des prêts aux entreprises et des acceptations ont augmenté de 5,5 milliards de dollars, ou 10 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 9,3 milliards de dollars, ou 6 %, en raison de la forte croissance des volumes de dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution du volume de dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 2,6 milliards de dollars, ou 3 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 308 milliards de dollars au 31 janvier 2016, en hausse de 6 milliards de dollars, ou 2 %, alors que les actifs gérés atteignaient 247 milliards de dollars au 31 janvier 2016, en hausse de 5 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation des nouveaux actifs, en partie annulée par les baisses de la valeur marchande.

La provision pour perte sur créances pour le trimestre s'est établie à 228 millions de dollars, en hausse de 38 millions de dollars, ou 20 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a été de 225 millions de dollars, soit une augmentation de 35 millions de dollars, ou 18 %, par suite surtout de la hausse des provisions, en partie annulée par la vente de comptes radiés. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises de 3 millions de dollars découle essentiellement de la baisse des recouvrements de créances commerciales par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,25 %, en hausse de 3 pdb par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 766 millions de dollars, en baisse de 58 millions de dollars, ou 7 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,21 % du total des prêts, comparativement à 0,24 % au 31 janvier 2015.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 655 millions de dollars, soit une baisse de 44 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, témoignant surtout de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance, d'événements météorologiques moins violents et de l'évolution favorable des sinistres survenus au cours des années antérieures, le tout en partie neutralisé par des augmentations liées à un changement dans la composition des contrats de réassurance.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 2 079 millions de dollars, soit une diminution de 6 millions de dollars, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution s'explique surtout par les gains de productivité, en partie contrebalancés par l'accroissement des charges de personnel, y compris la hausse des charges variables en fonction des revenus des activités de gestion de patrimoine et la croissance des activités.

Le ratio d'efficience pour le trimestre considéré a été de 41,3 %, par rapport à 42,6 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Le résultat net des Services de détail au Canada a enregistré pour le trimestre considéré une hausse de 17 millions de dollars, ou 1 %, comparativement au trimestre précédent. Cette hausse des résultats découle de la baisse des charges, contrebalancée en partie par l'incidence d'un taux d'imposition effectif plus élevé et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 42,6 %, comparativement à 42,3 % pour le trimestre précédent.

Les produits ont augmenté de 34 millions de dollars, ou 1 %, en regard du trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 6 millions de dollars, en regard du trimestre précédent, reflétant la diminution saisonnière des produits tirés des renouvellements de prêts hypothécaires, compensée en grande partie par les ajustements apportés à la comptabilisation des commissions versées aux concessionnaires automobiles. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 40 millions de dollars, ou 2 %, du fait de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et des activités de conseil en gestion de patrimoine, et de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance, le tout en partie contrebalancé par le caractère saisonnier des primes d'assurance. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,80 %, une diminution de 4 pdb, reflétant essentiellement la faiblesse des taux d'intérêt et les prix concurrentiels et la diminution des produits tirés des renouvellements de prêts hypothécaires, en partie contrebalancés par les ajustements apportés à la comptabilisation des commissions versées aux concessionnaires automobiles.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une croissance du volume moyen des prêts de 4 milliards de dollars, ou 1 %, en regard du trimestre précédent. Les volumes moyens des prêts aux entreprises et des acceptations ont augmenté de 1,3 milliard de dollars, ou 2 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a progressé de 2 milliards de dollars, ou 1 %, tandis que le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 0,8 milliard de dollars, ou 1 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 308 milliards de dollars au 31 janvier 2016, en baisse de 2 milliards de dollars, ou 1 %, du fait des baisses de la valeur marchande, en partie annulées par l'augmentation des nouveaux actifs. Les actifs gérés s'élevaient à 247 milliards de dollars au 31 janvier 2016, en hausse de 2 milliards de dollars, ou 1 %, en regard du trimestre précédent, du fait de l'augmentation des nouveaux actifs, en partie annulée par les baisses de la valeur marchande.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 7 millions de dollars, ou 3 %, en regard du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers pour le trimestre a diminué de 3 millions de dollars, ou 1 %, par suite surtout de la vente de comptes radiés, en partie annulée par la hausse des provisions. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a augmenté de 10 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des recouvrements commerciaux au trimestre précédent, en partie contrebalancée par la baisse des provisions au cours du trimestre considéré. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, est demeurée inchangée par rapport à celle du trimestre précédent, soit à 0,25 %. Les prêts douteux nets ont augmenté de 51 millions de dollars, ou 7 %, en regard du trimestre précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,21 % du total des prêts, comparativement à 0,20 % au 31 octobre 2015.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont augmenté de 18 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, surtout du fait de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et du caractère saisonnier des résultats en matière de sinistres, le tout en partie contrebalancé par des événements météorologiques moins violents.

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 64 millions de dollars, ou 3 %, reflétant la hausse des initiatives commerciales et de marketing au cours du trimestre précédent, la baisse des provisions et les gains de productivité, le tout en partie contrebalancé par les charges de personnel, y compris la hausse des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine.

Le ratio d'efficience pour le trimestre s'est établi à 41,3 %, par rapport à 42,9 % pour le trimestre précédent.

TABLEAU 12 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS^{1, 2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	<i>Trois mois clos les</i>					
	Dollars canadiens			Dollars américains		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Produits d'intérêts nets	1 769 \$	1 658 \$	1 430 \$	1 288 \$	1 260 \$	1 226 \$
Produits autres que d'intérêts	630	492	511	459	373	438
Total des produits – comme présenté	2 399	2 150	1 941	1 747	1 633	1 664
Total des produits – rajusté	2 399	2 223	1 941	1 747	1 689	1 664
Provision pour pertes sur créances ³	221	174	107	160	133	94
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	1 406	1 442	1 178	1 022	1 096	1 010
Charges autres que d'intérêts – rajustées	1 406	1 433	1 178	1 022	1 089	1 010
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté⁴	642	486	535	470	368	457
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat⁵						
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	–	51	–	–	39	–
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – rajusté⁴	642	537	535	470	407	457
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	109	109	90	82	84	79
Résultat net – rajusté	751	646	625	552	491	536
Résultat net – comme présenté	751 \$	595 \$	625 \$	552 \$	452 \$	536 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	8,7 %	7,1 %	8,5 %	8,7 %	7,1 %	8,5 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	8,7	7,8	8,5	8,7	7,8	8,5
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) ⁶	3,11	3,08	3,20	3,11	3,08	3,20
Ratio d'efficacité – comme présenté	58,6	67,1	60,7	58,6	67,1	60,7
Ratio d'efficacité – rajusté	58,6	64,5	60,7	58,6	64,5	60,7
Actifs administrés (en milliards de dollars)	17 \$	16 \$	14 \$	12 \$	12 \$	11 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars)	100	101	77	71	77	61
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 264	1 298	1 301	1 264	1 298	1 301
Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 226	25 250	26 021	25 226	25 250	26 021

¹ Certains montants et ratios comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis adoptée au cours de la période considérée. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Notre rendement» du présent document.

² Les produits, la provision pour pertes sur créances et les charges ne comprennent que la partie convenue comme revenant à la Banque du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

³ Comprennent les provisions pour pertes sur créances sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, y compris tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les titres de créance classés comme prêts.

⁴ Compte non tenu de la quote-part du résultat net de la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

⁵ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

⁶ La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade. De manière prospective, à compter du deuxième trimestre de 2015, a) la marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence des garanties sous forme de trésorerie affectées par des sociétés affiliées auprès de banques américaines, lesquelles ont été éliminées au niveau du secteur des Services de détail aux États-Unis; et b) la répartition des placements entre les comptes de dépôt assurés a été modifiée pour tenir compte des règles de liquidité de Bâle III.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Le résultat net des Services de détail aux États-Unis pour le trimestre s'est établi à 751 millions de dollars (552 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 642 millions de dollars (470 millions de dollars US) et le résultat net de 109 millions de dollars (82 millions de dollars US) provenant de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Les résultats des Services de détail aux États-Unis ont progressé de 16 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, les résultats en dollars canadiens ayant bénéficié de l'appréciation du dollar américain, soit une hausse de 126 millions de dollars, ou 20 %, pour atteindre 751 millions de dollars. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 8,7 %, comparativement à 8,5 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis pour le trimestre a augmenté de 13 millions de dollars US, ou 3 %, comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent du fait de la croissance des produits et de la gestion des charges, en partie neutralisées par une augmentation de la provision des pertes sur créances et une baisse des marges. L'apport de TD Ameritrade de 82 millions de dollars US a augmenté de 3 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des produits tirés des actifs et de la baisse des charges d'exploitation, neutralisées en partie par une diminution des produits tirés des activités de négociation.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des activités des services bancaires de détail et commerciaux, des services de gestion de patrimoine et des placements. Les produits pour le trimestre ont été de 1 747 millions de dollars US, soit 83 millions de dollars US, ou 5 %, de plus qu'au premier trimestre de l'exercice précédent en raison surtout de la croissance des prêts et des dépôts et de l'avantage tiré de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, annulés en partie par la baisse des marges. L'augmentation des autres produits autres que d'intérêts s'explique principalement par la croissance des comptes de clients et des volumes d'opérations. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,11 %, une diminution de 9 pnb par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, du fait surtout des faibles taux d'intérêt et du contexte concurrentiel. Compte non tenu de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, les volumes moyens des prêts ont augmenté de 15 milliards de dollars US, ou 13 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 20 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 5 % des prêts

aux particuliers. Les volumes moyens des dépôts ont progressé de 18 milliards de dollars US, ou 9 %, comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent, les volumes de dépôts de particuliers et d'entreprises ayant augmenté de 9 % et les volumes de comptes de passage de TD Ameritrade, de 9 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 12 milliards de dollars US au 31 janvier 2016, en hausse de 0,9 milliard de dollars US, ou 8 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une augmentation de 14 % des soldes des services bancaires privés. Les actifs gérés s'élevaient à 71 milliards de dollars US au 31 janvier 2016, en hausse de 10 milliards de dollars US, ou 18 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse reflète les entrées nettes de trésorerie provenant des clients institutionnels, neutralisées par le recul des marchés boursiers à l'échelle mondiale au cours du premier trimestre de 2016.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 160 millions de dollars US, soit une hausse de 66 millions de dollars US, ou 70 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, surtout du fait de l'augmentation des provisions pour les prêts commerciaux, les prêts-autos et les prêts sur cartes de crédit. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 119 millions de dollars US, soit une hausse de 26 millions de dollars US, ou 28 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, attribuable surtout à la croissance des volumes et à la reprise d'une provision au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 40 millions de dollars US, une augmentation de 39 millions de dollars US en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de la provision découlant de la croissance des volumes des prêts commerciaux. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,7 milliard de dollars US, soit une hausse de 436 millions de dollars US, ou 35 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, amenée surtout par l'inclusion dans les prêts douteux de certaines lignes de crédit domiciliaires remboursées comme prévu par des emprunteurs qui pourraient ne plus être admissibles selon les directives de crédit en vigueur actuellement. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage, représentaient 1,3 % du total des prêts au 31 janvier 2016, soit une hausse de 20 pdb en regard du premier trimestre de l'exercice précédent. Les titres de créance nets ayant subi une perte de valeur classés comme prêts ont été de 765 millions de dollars US, en baisse de 117 millions de dollars US, ou 13 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 1 022 millions de dollars US, en hausse de 12 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation des investissements dans l'entreprise, de la croissance des volumes et de la hausse de l'avantage créé par les sommes forfaitaires versées pour les départs volontaires à la retraite anticipée à l'exercice précédent, neutralisées en grande partie par des gains de productivité.

Le ratio d'efficacité pour le trimestre considéré a été de 58,6 %, par rapport à 60,7 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour le trimestre a augmenté de 102 millions de dollars US, ou 28 %, en regard du trimestre précédent. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a augmenté de 63 millions de dollars US, ou 15 %, du fait surtout de la croissance des produits et de la gestion rigoureuse des charges, contrebalancées en partie par une augmentation de la provision pour pertes sur créances. L'apport de TD Ameritrade a diminué de 2 millions de dollars US, ou 2 %, en regard du trimestre précédent, principalement en raison d'une baisse des produits tirés des activités de négociation, contrebalancée en partie par une hausse des produits tirés des actifs. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour le trimestre a été de 8,7 %, comparativement à 7,1 % pour le trimestre précédent. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté pour le trimestre a été de 8,7 %, comparativement à 7,8 % pour le trimestre précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont augmenté de 114 millions de dollars US, ou 7 %. L'augmentation des produits rajustés pour le trimestre a été de 58 millions de dollars US, ou 3 %, en raison surtout de la croissance des prêts et des dépôts, de l'accroissement des marges et de l'avantage tiré de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques pour un trimestre complet. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,11 %, une augmentation de 3 pdb attribuable à l'accroissement des marges sur les dépôts et à la composition positive du bilan. Dans l'ensemble, sans fluctuation des taux d'intérêt, nous nous attendons à ce que les marges des Services de détail aux États-Unis demeurent relativement stables en 2016. Compte non tenu de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, le volume moyen des prêts a augmenté de 5 milliards de dollars US, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent, en raison de la croissance de 7 % des prêts aux entreprises. La croissance des prêts aux particuliers a été stable par rapport au trimestre précédent. Le volume moyen des dépôts a progressé de 5 milliards de dollars US, ou 2 %, en regard du trimestre précédent, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 3 %, les volumes de dépôts de particuliers, de 2 %, et les volumes des comptes de passage de TD Ameritrade, de 2 %.

Les actifs administrés totalisant 12 milliards de dollars US au 31 janvier 2016, en hausse de 0,1 milliard de dollars US, ou 1 %, en regard de ceux du trimestre précédent, du fait essentiellement d'une augmentation des soldes des services bancaires privés, largement neutralisée par le recul des placements d'actifs gérés attribuable à la volatilité des marchés. Les actifs gérés étaient de 71 milliards de dollars US au 31 janvier 2016, une diminution de 6 milliards de dollars US, ou 7 %, en regard du trimestre précédent, reflétant principalement le recul des marchés boursiers à l'échelle mondiale au cours du premier trimestre de 2016.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 27 millions de dollars US, ou 20 %, en regard du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers de 119 millions de dollars US est restée stable par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 40 millions de dollars US, une augmentation de 4 millions de dollars US par rapport au trimestre précédent, du fait essentiellement de l'augmentation de la provision en raison de la croissance des volumes de prêts commerciaux, en partie contrebalancée par les provisions liées aux inondations en Caroline du Sud au trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances pour les titres de créance classés comme prêts a été de 1 million de dollars US, une augmentation de 23 millions de dollars US, en raison principalement des recouvrements reçus au trimestre précédent. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,7 milliard de dollars US, soit une hausse de 229 millions de dollars US, ou 16 %, par rapport au trimestre précédent, amenée surtout par l'inclusion dans les prêts douteux de certaines lignes de crédit domiciliaires remboursées comme prévu par des emprunteurs qui pourraient ne plus être admissibles selon les directives de crédit en vigueur actuellement. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage du total des prêts représentent une hausse de 15 pdb en regard du trimestre précédent. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts ont diminué de 32 millions de dollars US, ou 4 % par rapport au trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont diminué de 74 millions de dollars US, ou 7 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont diminué de 67 millions de dollars US, ou 6 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la baisse des provisions et des gains de productivité.

Le ratio d'efficacité comme présenté pour le trimestre s'est établi à 58,6 %, contre 67,1 % pour le trimestre précédent, tandis que le ratio d'efficacité rajusté a atteint 58,6 %, contre 64,5 % pour le trimestre précédent.

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

TABLEAU 13 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	459 \$	550 \$	597 \$
Produits autres que d'intérêts	205	116	114
Total des produits	664	666	711
Provision pour pertes sur créances	12	14	2
Charges autres que d'intérêts	429	390	433
Résultat net	161 \$	196 \$	192 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction	380 \$	316 \$	380 \$
Montant brut prélevé (en milliards de dollars) ¹	18	16	14
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires	10,6 %	13,0 %	13,0 %
Ratio d'efficience	64,6	58,6	60,9
Nombre moyen d'équivalents temps plein	3 712	3 741	3 746

¹ Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit et avant toute garantie sous forme de trésorerie, swaps sur défaut de crédit et réserves pour les activités de prêts aux grandes entreprises.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre a atteint 161 millions de dollars, en baisse de 31 millions de dollars, ou 16 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits, en partie annulée par la baisse des charges autres que d'intérêts et la diminution du taux d'imposition effectif. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 10,6 %, comparativement à 13 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires de gros sont principalement tirés des services aux marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les activités sur les marchés financiers génèrent des produits tirés des services-conseils et des services de prise ferme, de négociation, de facilitation et d'exécution. Les produits pour le trimestre ont été de 664 millions de dollars, soit 47 millions de dollars, ou 7 %, de moins qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution des produits est principalement attribuable à la baisse des activités de négociation de titres de capitaux propres et des profits sur valeurs mobilières, en partie compensée par la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et des activités de négociation de titres à revenu fixe. La baisse des activités de négociation de titres de capitaux propres reflète la difficulté des marchés et la diminution des volumes des clients. L'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires a été stimulée par l'intensification des fusions et acquisitions réalisées par la clientèle et la hausse des prêts aux grandes entreprises et des honoraires de prise ferme de titres de créance.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 12 millions de dollars, et est composée du coût engagé pour protéger le crédit et d'une provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. La provision pour pertes sur créance du premier trimestre de l'exercice précédent s'est établie à 2 millions de dollars et était principalement composée du coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 429 millions de dollars, soit une diminution de 4 millions de dollars, ou 1 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à la baisse de la rémunération variable et des charges d'exploitation, compensée en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Le résultat net des Services bancaires de gros pour le trimestre a diminué de 35 millions de dollars, ou 18 %, par rapport au trimestre précédent, du fait surtout de la hausse des charges autres que d'intérêts et de la baisse des produits. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 10,6 %, comparativement à 13 % pour le trimestre précédent.

Les produits pour le trimestre ont diminué de 2 millions de dollars en regard du trimestre précédent. La hausse des montages de prêts et l'amélioration des produits tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe et de contrats de change attribuables à l'intensification de l'activité de la clientèle au cours du trimestre ont été en grande partie annulées par la baisse des profits sur valeurs mobilières et des activités de négociation de titres de capitaux propres.

La provision pour pertes sur créances de 12 millions de dollars pour le trimestre, soit une diminution de 2 millions de dollars, a compris le coût engagé pour protéger le crédit et une provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont augmenté de 39 millions de dollars, ou 10 %, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 14 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Résultat net – comme présenté	(202) \$	(448) \$	(206) \$
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Amortissement des immobilisations incorporelles	65	65	63
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(41)	(21)	–
Frais de restructuration	–	243	–
Résultat net – rajusté	(178) \$	(161) \$	(143) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	(203) \$	(192) \$	(172) \$
Autres	(4)	2	2
Participations ne donnant pas le contrôle	29	29	27
Résultat net – rajusté	(178) \$	(161) \$	(143) \$

¹ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre a été de 202 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 206 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La perte nette rajustée s'est élevée à 178 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 143 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La perte nette rajustée a augmenté principalement en raison de la hausse des charges nettes du Siège social du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise et des projets liés à la réglementation. Les autres éléments pour le trimestre considéré tiennent compte de l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées découlant de la croissance des volumes et de la migration de crédit négative dans les expositions touchées par la chute des prix du pétrole dans les portefeuilles de prêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros et de la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre a été de 202 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 448 millions de dollars pour le trimestre précédent. La perte nette rajustée s'est élevée à 178 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 161 millions de dollars pour le trimestre précédent. L'augmentation de la perte nette rajustée s'explique essentiellement par la hausse des charges nettes du Siège social. Les autres éléments pour le trimestre considéré tiennent compte de l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées découlant de la croissance des volumes et de la migration de crédit négative dans les expositions touchées par la chute des prix du pétrole dans les portefeuilles de prêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros et de la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan.

REVUE DU BILAN

Le **total des actifs** s'établissait à 1 174 milliards de dollars au 31 janvier 2016, soit 69 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, s'est traduite par une croissance de 30 milliards de dollars, ou 3 %, des actifs totaux. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse de 23 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 16 milliards de dollars des dérivés, d'une hausse de 6 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, d'une hausse de 6 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, d'une hausse de 6 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, d'une hausse de 6 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente et d'une hausse de 4 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 23 milliards de dollars, par suite d'une hausse dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. La hausse dans le secteur Services de détail au Canada provient surtout de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements et des prêts hypothécaires résidentiels. La hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis est principalement attribuable à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La hausse dans le secteur Services bancaires de gros provient surtout de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les **dérivés** ont augmenté de 16 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change.

Les **dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 6 milliards de dollars en raison de l'accroissement des volumes de transaction et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 6 milliards de dollars principalement dans le secteur des Services bancaires de gros.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 6 milliards de dollars surtout du fait de nouveaux placements et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **valeurs mobilières disponibles à la vente** ont augmenté de 6 milliards de dollars essentiellement en raison de nouveaux placements et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 4 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation des volumes de transaction.

Le **total des passifs** s'établissait à 1 102 milliards de dollars au 31 janvier 2016, soit 65 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, s'est traduite par une croissance de 30 milliards de dollars, ou 3 %, des passifs totaux. L'augmentation découle principalement d'une hausse de 41 milliards de dollars des dépôts, d'une hausse de 14 milliards de dollars des dérivés, d'une hausse de 9 milliards de dollars dans les dépôts détenus à des fins de transaction et d'une hausse de 3 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

Les **dépôts** ont augmenté de 41 milliards de dollars, par suite principalement de hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. Les dépôts ont monté du côté du secteur Services de détail aux États-Unis, en raison surtout d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers, des dépôts d'entreprises et de gouvernements, ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les dépôts ont monté du côté du secteur Services de détail au Canada, en raison surtout d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers.

Les **dérivés** ont augmenté de 14 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 9 milliards de dollars essentiellement en raison de l'augmentation des émissions de certificats de dépôt et de billets de dépôt au porteur dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert** ont augmenté de 3 milliards de dollars, surtout du fait de la croissance des volumes de négociation.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 72 milliards de dollars au 31 janvier 2016, soit 5 milliards de dollars, ou 7 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. La hausse est principalement attribuable à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, découlant de profits de change plus élevés comptabilisés dans les écarts de conversion cumulés qui sont attribuables à la conversion des monnaies étrangères, à l'émission d'actions privilégiées et à la croissance des résultats non distribués.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2016 par rapport au T1 2015

Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts s'établissaient à 3 799 millions de dollars au 31 janvier 2016, en hausse de 832 millions de dollars, ou 28 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence du taux de change. Les prêts douteux bruts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté de 860 millions de dollars, ou 47 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison notamment des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence du taux de change. Les prêts douteux bruts des Services de détail au Canada ont diminué de 54 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison de l'amélioration de la qualité de crédit dans le portefeuille des services aux particuliers canadien. Les prêts douteux nets atteignaient 3 143 millions de dollars au 31 janvier 2016, en hausse de 725 millions de dollars, ou 30 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence du taux de change.

La provision pour pertes sur créances de 4 138 millions de dollars au 31 janvier 2016 se composait d'une provision relative à des contreparties particulières de 396 millions de dollars, d'une provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs de 568 millions de dollars et d'une provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées de 3 174 millions de dollars.

La provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 16 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 54 millions de dollars, ou 11 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, surtout du fait de l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 529 millions de dollars, ou 20 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance des volumes d'une migration négative dans les expositions touchées par la chute des prix du pétrole et de l'incidence du taux de change.

La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore individuellement désignés comme douteux. La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants sur la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours du premier trimestre de 2016, la Banque a apporté des modifications à sa méthode, dont l'incidence cumulée n'est pas importante et a été incluse dans la variation pour le trimestre.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2016 par rapport au T4 2015

Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont augmenté de 555 millions de dollars, ou 17 %, en regard du trimestre précédent, principalement à cause des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts douteux, déduction faite de la provision, ont augmenté de 483 millions de dollars, ou 18 %, en regard du trimestre précédent, en raison notamment des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence du taux de change.

La provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 27 millions de dollars, ou 7 %, en regard du trimestre précédent, du fait surtout de l'incidence du taux de change. La provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 63 millions de dollars, ou 12 %, par rapport au trimestre précédent, le principal responsable de cette augmentation ayant été l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 301 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la croissance des volumes, d'une migration de crédit négative dans les expositions touchées par la chute des prix du pétrole, de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et de l'incidence du taux de change.

TABLEAU 15 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements^{1, 2}			
Prêts douteux au début de la période	3 244 \$	3 077 \$	2 731 \$
Classés comme douteux au cours de la période	1 717	1 338	1 168
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(370)	(270)	(290)
Remboursements nets	(399)	(377)	(281)
Cessions de prêts	–	–	(8)
Montants radiés	(559)	(522)	(557)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	–	–	–
Taux de change et autres variations	166	(2)	204
Prêts douteux à la fin de la période	3 799 \$	3 244 \$	2 967 \$

¹ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAU 16 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2016	31 octobre 2015	<i>Aux</i> 31 janvier 2015
Provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan			
Contreparties particulières	396 \$	369 \$	380 \$
Individuellement non significatives	568	505	514
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 762	2 560	2 369
Total de la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan	3 726	3 434	3 263
Provision pour les positions hors bilan			
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	412	313	276
Total de la provision pour les positions hors bilan	412	313	276
Provision pour pertes sur créances	4 138 \$	3 747 \$	3 539 \$
Prêts douteux, déduction faite de la provision ^{1,2}	3 143 \$	2 660 \$	2 418 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts nets ^{1,2}	0,54 %	0,48 %	0,47 %
Provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations	0,44	0,37	0,29

¹ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

Risque lié au secteur du pétrole et du gaz

Depuis le début de l'exercice 2015, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate a chuté, passant d'environ 80 \$ US à 34 \$ US le baril au 31 janvier 2016. Pour le portefeuille de crédit autre que de détail, l'exposition de la TD aux producteurs et aux entreprises de services du secteur du pétrole et du gaz s'établissait à 4,2 milliards de dollars au 31 janvier 2016, soit moins de 1 % du total de l'encours des prêts bruts et des acceptations de la Banque. De cette exposition de 4,2 milliards de dollars, une tranche de 1,3 milliard de dollars allait à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et une tranche de 2,9 milliards de dollars, à des emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit. Les caractéristiques du risque lié au secteur du pétrole et du gaz sont très diversifiées et arrimées à la stratégie de la TD en Amérique du Nord. La capacité d'emprunt de certains producteurs est réévaluée sur une base semi-annuelle et les résultats tirés de cette réévaluation servent à établir les niveaux d'exposition et les modalités de crédit. Au sein des producteurs et des entreprises de services du secteur, une migration négative du crédit est survenue, ce qui a entraîné une augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées au cours du trimestre. Pour les portefeuilles de crédit de détail, l'exposition de la TD à l'encours des prêts à la consommation et des prêts aux petites entreprises en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, provinces les plus touchées par la chute des prix du pétrole, s'établissait à 61,5 milliards de dollars au 31 janvier 2016. Compte non tenu des prêts immobiliers garantis, l'exposition aux prêts à la consommation et aux prêts aux petites entreprises représente 2 % du total de l'encours des prêts bruts et des acceptations de la Banque. La Banque soumet régulièrement ses portefeuilles de crédit à des simulations de crise en tenant compte de la situation courante des marchés. Le rendement des portefeuilles de la Banque continue d'être conforme aux attentes, et ce, malgré le niveau actuel et les perspectives à court terme des prix des marchandises dans ce secteur. Bien qu'une nouvelle chute des prix sur une période prolongée puisse accroître les pertes, la TD s'attend à ce que les pertes soient gérables puisque l'exposition de la Banque au secteur du pétrole est relativement petite.

Prêts immobiliers garantis

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la conjoncture économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 17 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

											<i>Aux</i>	
	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires						Total	
	Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés	
31 janvier 2016												
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 057	\$ 2,2 %	1 753	\$ 0,9 %	565	\$ 0,9 %	972	\$ 1,6 %	4 622	\$ 1,9 %	2 725	\$ 1,1 %
Colombie-Britannique ⁴	18 988	10,2	14 677	7,9	3 083	5,0	7 844	12,8	22 071	8,9	22 521	9,1
Ontario ⁴	52 377	28,1	36 376	19,5	10 313	16,9	21 706	35,4	62 690	25,3	58 082	23,4
Prairies ⁴	27 814	14,9	11 962	6,4	4 500	7,3	7 687	12,5	32 314	13,0	19 649	7,9
Québec	12 233	6,6	6 198	3,3	1 774	2,9	2 862	4,7	14 007	5,7	9 060	3,7
Total – Canada	115 469	62,0 %	70 966	38,0 %	20 235	33,0 %	41 071	67,0 %	135 704	54,8 %	112 037	45,2 %
États-Unis	1 035		27 986		11		14 314		1 046		42 300	
Total	116 504	\$	98 952	\$	20 246	\$	55 385	\$	136 750	\$	154 337	\$

31 octobre 2015

Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 086	\$ 2,2 %	1 675	\$ 0,9 %	580	\$ 0,9 %	965	\$ 1,6 %	4 666	\$ 1,9 %	2 640	\$ 1,1 %
Colombie-Britannique ⁴	19 364	10,5	14 099	7,6	3 173	5,2	7 798	12,7	22 537	9,1	21 897	8,9
Ontario ⁴	53 592	29,0	34 447	18,6	10 603	17,4	21 411	34,8	64 195	26,1	55 858	22,7
Prairies ⁴	27 890	15,1	11 477	6,2	4 607	7,5	7 596	12,4	32 497	13,2	19 073	7,7
Québec	12 435	6,7	5 944	3,2	1 816	3,0	2 768	4,5	14 251	5,8	8 712	3,5
Total – Canada	117 367	63,5 %	67 642	36,5 %	20 779	34,0 %	40 538	66,0 %	138 146	56,1 %	108 180	43,9 %
États-Unis	951		26 413		10		13 439		961		39 852	
Total	118 318	\$	94 055	\$	20 789	\$	53 977	\$	139 107	\$	148 032	\$

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 18 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2}

									<i>Aux</i>		
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total		
	31 janvier 2016										
Canada	1,2 %	4,4 %	7,8 %	14,7 %	38,0 %	31,7 %	2,2 %	– %	100 %		
États-Unis	2,8	3,4	15,1	4,5	12,9	60,5	0,5	0,3	100		
Total	1,4 %	4,3 %	8,8 %	13,4 %	34,6 %	35,4 %	2,0 %	0,1 %	100 %		
31 octobre 2015											
Canada	1,2 %	4,4 %	7,9 %	14,3 %	37,5 %	31,8 %	2,9 %	– %	100 %		
États-Unis	2,6	2,9	16,1	4,1	12,3	61,2	0,6	0,2	100		
Total	1,4 %	4,3 %	8,9 %	13,0 %	34,3 %	35,4 %	2,6 %	0,1 %	100 %		

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 19 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}

	31 janvier 2016			Trois mois clos les 31 octobre 2015		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	73 %	70 %	72 %	73 %	68 %	72 %
Colombie-Britannique ⁶	68	63	66	68	63	66
Ontario ⁶	69	65	68	68	64	67
Prairies ⁶	73	69	72	73	68	71
Québec	72	70	72	72	70	72
Total – Canada	70	66	68	70	65	68
États-Unis	69	62	65	70	61	64
Total	70 %	65 %	68 %	70 %	64 %	67 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Prêts à risque

Au 31 janvier 2016, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,6 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015), principalement composés de prêts-auto canadiens. Le taux de pertes sur créances établi comme la provision pour pertes sur créances totale pour le trimestre divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 7,96 % sur une année (3,43 % au 31 octobre 2015). La provision pour pertes sur créances a augmenté du fait surtout de la hausse des provisions pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées, signe de la faiblesse persistante dans les régions pétrolières touchées. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 20 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Pays	Prêts et engagements ¹			Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²			Portefeuille de négociation et de placement ^{3,4}			Exposition totale ⁵
	Emprunteurs		Total	Emprunteurs		Total	Emprunteurs		Total	
	Institutions financières	Entreprises souverains		Institutions financières	Entreprises souverains		Institutions financières	Entreprises souverains		
31 janvier 2016										
GIPE										
Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	–	289	7	296	–	–	–	17	29	12
Irlande	–	–	–	–	5	–	871	876	–	–
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	71	47	118	–	–	47	47	6	–
Total GIPE	–	360	54	414	5	–	918	923	23	29
Reste de l'Europe										
Belgique	1 961	–	40	2 001	365	13	7	385	13	1
Finlande	7	247	13	267	–	23	57	80	–	1 051
France	457	–	253	710	99	518	1 758	2 375	46	3 812
Allemagne	1 005	565	72	1 642	447	788	1 043	2 278	122	9 140
Pays-Bas	481	317	539	1 337	776	318	280	1 374	41	4 272
Suède	–	44	176	220	–	205	34	239	1	502
Suisse	1 122	187	215	1 524	19	–	607	626	11	172
Royaume-Uni	2 309	2 157	114	4 580	948	541	4 770	6 259	156	753
Autres ⁶	127	16	6	149	63	170	179	412	14	1 324
Total – Reste de l'Europe	7 469	3 533	1 428	12 430	2 717	2 576	8 735	14 028	404	20 855
Total – Europe	7 469	3 893	1 482	12 844	2 722	2 576	9 653	14 951	427	20 884
31 octobre 2015										
GIPE										
Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	–	203	4	207	–	–	3	3	1	25
Irlande	–	–	–	–	–	–	375	375	–	–
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	63	47	110	–	–	37	37	7	–
Total GIPE	–	266	51	317	–	–	415	415	8	25
Reste de l'Europe										
Belgique	4 794	–	40	4 834	98	32	1	131	6	–
Finlande	7	65	13	85	–	23	64	87	–	952
France	469	–	205	674	97	617	1 178	1 892	29	3 339
Allemagne	1 451	1 094	100	2 645	507	754	738	1 999	88	9 442
Pays-Bas	457	295	517	1 269	641	330	223	1 194	14	4 189
Suède	–	30	167	197	–	27	62	89	28	458
Suisse	1 103	181	216	1 500	22	–	707	729	11	211
Royaume-Uni	2 161	2 434	128	4 723	750	764	3 982	5 496	114	548
Autres ⁶	118	15	8	141	63	113	356	532	9	1 235
Total – Reste de l'Europe	10 560	4 114	1 394	16 068	2 178	2 660	7 311	12 149	299	20 163
Total – Europe	10 560	4 380	1 445	16 385	2 178	2 660	7 726	12 564	307	20 188

¹ Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 janvier 2016 ni au 31 octobre 2015.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 6,9 milliards de dollars pour le GIPE (5,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et de 39,3 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (41,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

³ Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 1,8 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2015) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

⁴ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 janvier 2016 ni au 31 octobre 2015.

⁵ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,4 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2015).

⁶ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 11 pays (10 pays au 31 octobre 2015), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015.

TABLEAU 21 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Aux					
	Prêts et engagements			Prêts et engagements		
	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total
	31 janvier 2016			31 octobre 2015		
GIPE						
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	292	4	296	204	3	207
Irlande	–	–	–	–	–	–
Portugal	–	–	–	–	–	–
Espagne	71	47	118	63	47	110
Total GIPE	363	51	414	267	50	317
Reste de l' Europe						
Belgique	–	2 001	2 001	–	4 834	4 834
Finlande	211	56	267	61	24	85
France	195	515	710	179	495	674
Allemagne	677	965	1 642	1 730	915	2 645
Pays-Bas	758	579	1 337	744	525	1 269
Suède	216	4	220	193	4	197
Suisse	668	856	1 524	662	838	1 500
Royaume-Uni	2 303	2 277	4 580	2 581	2 142	4 723
Autres ³	145	4	149	135	6	141
Total – Reste de l'Europe	5 173	7 257	12 430	6 285	9 783	16 068
Total – Europe	5 536 \$	7 308 \$	12 844 \$	6 552 \$	9 833 \$	16 385 \$

¹ Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.² Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.³ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 11 pays (10 pays au 31 octobre 2015), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015.

Environ 97 % (99 % au 31 octobre 2015) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investor Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. En outre, la Banque est exposée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 9,4 milliards de dollars (8,8 milliards de dollars au 31 octobre 2015) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 1,4 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2015) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, South Financial et Services financiers Chrysler, et d'un portefeuille de cartes de crédit au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 22 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Solde de principal non remboursé ¹	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Pourcentage du solde de principal non remboursé
31 janvier 2016						
Acquisitions facilitées par la FDIC	637 \$	603 \$	2 \$	46 \$	555 \$	87,1 %
South Financial	812	771	4	34	733	90,3
Divers ²	15	(2)	–	–	(2)	(13,3)
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 464 \$	1 372 \$	6 \$	80 \$	1 286 \$	87,8 %
31 octobre 2015						
Acquisitions facilitées par la FDIC	636 \$	601 \$	1 \$	45 \$	555 \$	87,3 %
South Financial	853	813	5	32	776	91,0
Divers ²	40	–	–	–	–	–
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 529 \$	1 414 \$	6 \$	77 \$	1 331 \$	87,1 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.² Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et un portefeuille de cartes de crédit acquis au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, la Banque a enregistré un recouvrement de 7 millions de dollars dans la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts acquis ayant subi une perte de valeur (7 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 23 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – Principales statistiques de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 janvier 2016		31 octobre 2015	
	Solde de principal non remboursé ¹		Solde de principal non remboursé ¹	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	1 276 \$	87,2 %	1 314 \$	85,9 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	35	2,4	42	2,8
En souffrance depuis 90 jours ou plus	153	10,4	173	11,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 464	100,0	1 529	100,0
Région géographique				
Floride	930	63,5	933	61,0
Caroline du Sud	405	27,7	443	29,0
Caroline du Nord	112	7,6	110	7,2
États-Unis – autres et Canada	17	1,2	43	2,8
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 464 \$	100,0 %	1 529 \$	100,0 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.**EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs, notamment les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 41 millions de dollars US au 31 janvier 2016 (43 millions de dollars US au 31 octobre 2015).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015. Au 31 janvier 2016, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 150 millions de dollars US (158 millions de dollars US au 31 octobre 2015). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 24 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	Aux
					En pourcentage de la valeur nominale
31 janvier 2016					
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 361 \$	1 213 \$	199 \$	1 014 \$	74,5 %
31 octobre 2015					
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 431 \$	1 268 \$	202 \$	1 066 \$	74,5 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retrisité une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retrisitation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retrisitées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, 4 % (4 % au 31 octobre 2015) du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes sont notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires au 31 janvier 2016. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retrisitation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retrisitées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 25 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

	Alt-A		Prime Jumbo		Aux	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
31 janvier 2016						
2003	28 \$	31 \$	38 \$	40 \$	66 \$	71 \$
2004	59	66	18	20	77	86
2005	246	283	18	19	264	302
2006	193	212	86	95	279	307
2007	263	300	106	113	369	413
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	789 \$	892 \$	266 \$	287 \$	1 055 \$	1 179 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					41	
Total					1 014 \$	
31 octobre 2015						
2003	36 \$	41 \$	41 \$	44 \$	77 \$	85 \$
2004	62	69	19	21	81	90
2005	256	297	18	20	274	317
2006	201	220	90	101	291	321
2007	274	314	112	120	386	434
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	829 \$	941 \$	280 \$	306 \$	1 109 \$	1 247 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					43	
Total					1 066 \$	

SITUATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Ils comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les immobilisations incorporelles et l'excédent d'éléments de fonds propres (soit les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 sont composés principalement d'actions privilégiées. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés et de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs³.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1^{er} janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte en 2014 de 57 % de l'exigence de fonds propres pour RVC. Ce pourcentage a grimpé à 64 % en 2015 et 2016, et grimpera à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF évalue que la Banque est en défaillance ou sur le point de le devenir, et qu'après la conversion des instruments de fonds propres non ordinaires, la viabilité de la Banque devrait être rétablie ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres de catégories 1 et 2 non ordinaires existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres sont intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires à 7 %. Compte tenu des réserves de conservation de fonds propres, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En juillet 2013, le CBCB a publié la version définitive mise à jour des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» de respectivement 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Bâle III a institué un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %. Les principaux éléments du calcul du ratio comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan, des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Informations communiquées par les banques d'importance systémique mondiale

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Selon le préavis révisé du BSIF publié en septembre 2015, les six banques canadiennes désignées BISI doivent également publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

L'approche fondée sur des indicateurs répartit les douze indicateurs en cinq catégories. La pondération de chacune de ces catégories, présentées au tableau ci-après, représente 20 % de la cote globale d'évaluation attribuée aux BISM.

Catégorie (pondération)	Indicateurs (pondération)	Renseignements sur la catégorie
Activité transfrontière (20 %)	1. Créances transfrontières (10 %) 2. Engagements transfrontières (10 %)	Cette catégorie mesure l'importance des activités d'une banque en dehors de sa juridiction d'origine par rapport à l'activité globale des autres banques. Ces deux indicateurs démontrent que les conséquences internationales des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque varient en fonction de sa part de créances et d'engagements transfrontières.
Taille (20 %)	3. Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (20 %)	Cette catégorie mesure la taille d'une banque. Plus la banque est importante, plus il est difficile aux autres banques de reprendre rapidement ses activités et plus la probabilité est grande que ses difficultés financières ou sa défaillance perturbent les marchés financiers sur lesquels elle opère. Les difficultés financières ou la défaillance d'une grande banque sont, en outre, plus susceptibles d'entamer la confiance envers l'ensemble du système financier. La taille est donc une mesure clé de l'importance systémique.
Interdépendance (20 %)	4. Actifs dans le système financier (6,67 %) 5. Passifs dans le système financier (6,67 %) 6. Titres en circulation (6,67 %)	Cette catégorie mesure l'interdépendance des banques. En raison du réseau d'obligations contractuelles dans lequel les banques évoluent, les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements. L'impact systémique d'une banque devrait être positivement corrélé avec son interdépendance vis-à-vis des autres établissements financiers.
Substituabilité / infrastructure financière (20 %)	7. Actifs sous garde (6,67 %) 8. Activité de paiement (6,67 %) 9. Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers (6,67 %)	Cette catégorie mesure la capacité d'autres institutions à fournir les mêmes services qu'une banque défaillante (comme l'offre de substituts). Ces trois indicateurs mesurent aussi la dominance d'une banque sur l'infrastructure financière où elle opère. Plus la banque a un rôle important dans une ligne de métier donnée ou comme prestataire de services dans l'infrastructure financière sous-jacente (systèmes de paiement par exemple), plus les perturbations résultant de sa défaillance seront grandes en matière d'insuffisance des services et de réduction de la liquidité des marchés et de l'infrastructure. De même, le coût que représentera, pour la clientèle de la banque défaillante, la recherche d'un service identique auprès d'un autre établissement risque d'être plus élevé lorsque la banque détient une large part du marché pour ce service.
Complexité (20 %)	10. Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré (6,67 %) 11. Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente (6,67 %) 12. Actifs de niveau 3 (6,67 %)	Cette catégorie mesure la complexité d'une banque. L'impact systémique des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque est, en toute logique, corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, à savoir sa complexité commerciale, structurelle et opérationnelle. Plus une banque est complexe, plus les coûts et délais nécessaires à la résolution de sa défaillance seront importants.

Le score BISM pour l'exercice 2015 de la Banque n'a pas été établi pour le moment, mais pour l'exercice 2014, la Banque se situait sous les scores de seuil des tranches pour les BISM. L'augmentation des créances transfrontières par rapport à 2014 s'explique par les variations du change et la croissance des volumes d'achat de titres de créance, de prêts individuels et de prises en pension. L'augmentation des engagements transfrontières par rapport à 2014 est attribuable aux variations du change et à la croissance des volumes de dépôts à échéance déterminée, de dépôts payables à vue et de dépôts payables sur préavis des particuliers et des entreprises. La croissance du volume de prises fermes de titres de créance découle essentiellement des variations du change et des transactions plus importantes. Le tableau ci-après présente les résultats des douze indicateurs en ce qui concerne la Banque.

TABLEAU 26 : INDICATEURS BISM

(en millions de dollars canadiens)

Catégories (pondération)	Indicateurs	Aux	
		31 octobre 2015	31 octobre 2014
Activité transfrontière (20 %)	Créances transfrontières	482 419 \$	376 172 \$
	Engagements transfrontières	414 920	328 043
Taille (20 %)	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III	1 186 459	1 092 955
Interdépendance (20 %)	Actifs dans le système financier	114 567	90 893
	Passifs dans le système financier	58 582	43 644
	Titres en circulation	272 595	257 098
Substituabilité / infrastructure financière (20 %)	Actifs sous garde	361 632	338 241
	Activité de paiement	23 301 397	21 283 645
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers ¹	104 571	86 415
Complexité (20 %)	Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré	6 448 672	5 980 550
	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	44 680	66 711
	Actifs de niveau 3	3 685	3 022

¹ Certains montants correspondants ont été retraités.**Évolution future des fonds propres réglementaires**

En décembre 2014, le CBCB a publié les normes définitives du cadre de titrisation révisé. Le cadre définitif, en vigueur à compter de janvier 2018, améliore les méthodes actuelles de calcul des actifs pondérés en fonction des risques liés à la titrisation en les rendant plus sensibles aux risques et en limitant la dépendance excessive envers les agences de notation. Les normes définitives renvoient à la hausse les exigences en matière de fonds propres par rapport à celles du cadre actuel.

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

En février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a publié les règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines. En raison de ces règles, la TD devra consolider 90 % de ses participations dans des entités juridiques américaines sous une seule société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang d'ici le 1^{er} juillet 2016 et consolider 100 % de ses participations dans des entités juridiques américaines d'ici le 1^{er} juillet 2017. La société de portefeuille intermédiaire sera assujettie aux mêmes exigences étendues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques que les grandes sociétés de portefeuille bancaires.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif sur la mise en place d'un dispositif de plancher de fonds propres se fondant sur les approches standard de Bâle II et Bâle III pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ce dispositif remplacera le plancher transitoire actuel, qui se fonde sur les exigences de Bâle I. Le plancher de fonds propres vise à établir des niveaux minimums de fonds propres du système bancaire, à atténuer le risque lié à l'approche fondée sur les modèles internes et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres d'une banque à l'autre. La calibration du plancher n'entre pas dans le champ d'application de ce document consultatif. L'incidence sur la Banque dépendra de la calibration définitive du plancher de fonds propres et des approches standard révisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. À l'heure actuelle, toutes ces approches sont soumises à un processus de révision et de consultation.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur une révision du cadre de RVC tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur du RVC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*. Le plan consiste à mettre en place le cadre révisé au début de 2018 afin de coïncider avec la mise en place du cadre révisé pour le risque de marché.

En décembre 2015, le CBCB a publié le deuxième document consultatif qui porte sur les révisions de l'approche standard à l'égard du risque de crédit. Comme pour le premier document consultatif publié en décembre 2014, il traite de la plupart des catégories d'actifs, y compris les expositions des banques et des sociétés, les résidences, les immeubles commerciaux et les expositions hors bilan. Ces révisions visent à atteindre l'équilibre souhaité entre la simplicité, la comparabilité et la sensibilité aux risques.

En décembre 2015, le BSIF a annoncé son intention de proposer d'établir un seuil sensible au risque pour les modèles de capital qui seront liés à la courbe des prix du logement à l'échelle régionale qui sont élevés par rapport aux revenus des emprunteurs, ce qui accroîtra les coefficients de pondération en fonction des risques pour certains prêts garantis par des résidences. La nouvelle règle entrera en vigueur pour l'exercice 2017 et s'appliquera uniquement aux prêts nouvellement contractés.

En janvier 2015, le CBCB a publié la norme définitive au titre des révisions concernant les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier, qui requièrent la présentation des gabarits standards afin d'assurer la comparabilité et l'uniformité des informations à fournir à l'égard du capital et des risques parmi les banques. En janvier 2016, le BSIF a publié, aux fins de commentaires, un projet de ligne directrice sur les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier. Cette ligne directrice précise les attentes du BSIF en ce qui concerne la mise en œuvre interne des révisions concernant les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier émises par le CBCB en janvier 2015 par les institutions de dépôt fédérales. La version finale de la ligne directrice remplacera les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier énoncées dans le préavis de novembre 2007 du BSIF. Le troisième pilier devrait être mis en œuvre par les banques canadiennes d'ici le quatrième trimestre de 2017.

TABLEAU 27 : SITUATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>		
	31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pour les composantes suivantes :			
Risque de crédit ¹	345 589 \$	328 587 \$	304 702 \$
Risque de marché	11 808	12 655	12 201
Risque opérationnel	42 220	41 118	38 694
Total	399 617 \$	382 360 \$	355 597 \$
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	39 597 \$	37 958 \$	33 608 \$
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ¹	9,9 %	9,9 %	9,5 %
Fonds propres de catégorie 1	45 688 \$	43 416 \$	39 086 \$
Ratio de fonds propres de catégorie 1 ^{1,2}	11,4 %	11,3 %	11,0 %
Total des fonds propres ³	55 172 \$	53 600 \$	46 586 \$
Ratio du total des fonds propres ^{1,4}	13,7 %	14,0 %	13,0 %
Ratio de levier financier ⁵	3,7	3,7	3,5

¹ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

² Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

³ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

⁴ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

⁵ Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

Au 31 janvier 2016, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 9,9 %, 11,4 % et 13,7 %. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 janvier 2016 est égal à celui du trimestre précédent. La croissance interne des fonds propres au cours du trimestre a été contrebalancée par une combinaison de rachats d'actions ordinaires, de pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, attribuables principalement à la baisse des taux d'intérêt à long terme, et d'augmentations des actifs pondérés en fonction des risques dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. L'exigence de fonds propres pour RVC représente environ 31 pdb, dont 64 % (ou 20 pdb) étaient inclus dans le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 janvier 2016, selon la prise en compte progressive déterminée par le BSIF.

Rachat dans le cadre normal des activités

Le 9 décembre 2015, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 9,5 millions de ses actions ordinaires. Le 11 janvier 2016, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cadre normal des activités, la Banque a annoncé son intention de racheter, pour annulation, jusqu'à 3 millions de ses actions ordinaires, conformément aux ententes privées entre la Banque et un vendeur tiers sans lien de dépendance. Au cours du trimestre, la Banque a conclu le rachat de ses actions ordinaires sous forme d'ententes privées, lesquelles actions ont été rachetées à escompte par rapport au cours du marché des actions ordinaires de la Banque en vigueur sur la TSX au moment du rachat. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2016, la Banque a racheté, dans le cadre de cette offre publique de rachat, 9,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 51,23 \$ l'action pour une contrepartie totale de 487 millions de dollars.

TABLEAU 28 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2015
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	1 851,3	1 856,2
Actions autodétenues – ordinaires	(1,0)	(1,1)
Total des actions ordinaires	1 850,3	1 855,1
Options sur actions		
Droits acquis	7,3	7,0
Droits non acquis	10,1	11,4
Série S	5,4	5,4
Série T	4,6	4,6
Série Y	5,5	5,5
Série Z	4,5	4,5
Série 1	20,0	20,0
Série 3	20,0	20,0
Série 5	20,0	20,0
Série 7	14,0	14,0
Série 9	8,0	8,0
Série 11	6,0	6,0
Série 12 ²	28,0	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	136,0	108,0
Actions autodétenues – privilégiées	(0,2)	(0,1)
Total des actions privilégiées	135,8	107,9
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000,0	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550,0	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450,0	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750,0	750,0

¹ Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires.

² Le 14 janvier 2016, la Banque a émis 28 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12 (actions de série 12), pour une contrepartie brute au comptant de 700 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 140 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 12, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 12 ou de série 13, selon le cas, ont été versés.

TABLEAU 29 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie

(en milliards de dollars canadiens)

	31 janvier 2016		<i>Trois mois clos les</i> 31 octobre 2015	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période	308,1	20,5	296,4	21,1
Taille du portefeuille	3,4	1,2	8,6	(0,5)
Qualité du portefeuille	(0,1)	–	0,4	–
Mises à jour des modèles	0,4	(4,1)	(0,9)	–
Méthode et politique	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	2,2	–
Variations des taux de change	14,3	1,1	(0,1)	(0,1)
Autres	0,8	–	1,5	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	18,8	(1,8)	11,7	(0,6)
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période	326,9	18,7	308,1	20,5

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC (intégration à 64 % pour les exercices 2015 et 2016).

Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2016, est attribuable principalement à la croissance dans divers portefeuilles de prêts de détail et de prêts commerciaux des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada ainsi que dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises dans le secteur Services bancaires de gros.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Les actifs pondérés en fonction des risques compris aux fins du risque de crédit de contrepartie ont diminué en raison de l'optimisation du calcul des risques futurs éventuels pour certains dérivés permis selon le cadre réglementaire de Bâle III.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

TABLEAU 30 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de marché

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en milliards de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	12,7 \$	11,7 \$
Variation dans les niveaux de risque	(0,1)	1,0
Mises à jour des modèles	–	–
Méthode et politique	(0,8)	–
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change et autres	négl. ¹	négl. ¹
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	(0,9)	1,0
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	11,8 \$	12,7 \$

¹ Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. Les changements apportés à l'égard de la portion Méthode en raison du risque propre à des titres de créance ont entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques.

La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

TABLEAU 31 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque opérationnel

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en milliards de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	41,1 \$	40,3 \$
Revenus générés	1,1	0,8
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	42,2 \$	41,1 \$

La variation de la catégorie Revenus générés est principalement attribuable à une augmentation des produits bruts liés aux secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

GESTION DES RISQUES

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Les entreprises de la TD et ses activités sont exposées à un grand nombre de risques, recensés et définis dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La tolérance de la Banque à ces risques est définie dans la prise de position sur l'«Appétit pour le risque de l'entreprise», élaborée dans un cadre global qui tient compte du contexte d'exploitation de la Banque et de l'incidence que les risques émergents auront sur la stratégie et le profil de risque de la TD. L'appétit envers le risque de la Banque établit qu'elle prend les risques requis pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent l'entreprise à aucune perte individuelle importante; ne mettent pas la TD en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. Il incombe à chaque entreprise d'établir sa propre capacité de risque et de l'aligner sur celle de la Banque, selon un examen approfondi des risques spécifiques auxquels elle est exposée.

Pour la TD, il est crucial d'évaluer à intervalles réguliers le contexte d'exploitation et de mettre en évidence les principaux risques et les risques émergents au sein de chaque secteur et de l'entreprise qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces risques peuvent être internes ou externes, porter atteinte aux résultats financiers, à la réputation ou à la viabilité de l'entreprise. Ils peuvent aussi représenter des expositions ou événements potentiels qui pourraient ou non se concrétiser. Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent puis prennent des mesures à leur égard et en font rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

La structure de gouvernance et l'approche de la Banque pour la gestion des risques sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport de gestion de 2015. Pour des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, consulter la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2015. Pour des renseignements complets sur la structure de gouvernance et sur l'approche pour la gestion des risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2015.

Les sections ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse portant sur le risque de marché et le risque de liquidité et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 janvier 2016

RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie particulière ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 32 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016			31 octobre 2015		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 494 \$	278 588 \$	314 082 \$	32 897 \$	276 526 \$	309 423 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	70 122	70 122	–	63 169	63 169
Autres expositions aux produits de détail	61 983	39 553	101 536	59 655	38 952	98 607
Total – Risque de crédit de détail	97 477	388 263	485 740	92 552	378 647	471 199
Risque de crédit autre que de détail						
Entreprises	123 512	236 704	360 216	114 698	225 263	339 961
Emprunteurs souverains	67 631	137 692	205 323	55 934	128 496	184 430
Banques	16 219	101 850	118 069	13 542	111 602	125 144
Total – Risque de crédit autre que de détail	207 362	476 246	683 608	184 174	465 361	649 535
Expositions brutes au risque de crédit	304 839 \$	864 509 \$	1 169 348 \$	276 726 \$	844 008 \$	1 120 734 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

RISQUE DE MARCHÉ

Les fonds propres exposés au risque de marché sont calculés selon les modèles internes et comprennent trois composantes : 1) la valeur à risque (VaR); 2) la VaR en contexte de crise; et 3) les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (IRC). En outre, la Banque calcule les fonds propres exposés au risque de marché au moyen de l'approche standard pour un nombre limité de portefeuilles.

Liens entre le risque de marché et le bilan

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 33 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016			31 octobre 2015			Aux
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
Actifs exposés au risque de marché							
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	48 739 \$	258 \$	48 481 \$	42 483 \$	219 \$	42 264 \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 360	95 335	6 025	95 157	89 372	5 785	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	85 642	71 214	14 428	69 438	58 144	11 294	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 525	–	4 525	4 378	–	4 378	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	94 372	–	94 372	88 782	–	88 782	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	80 207	–	80 207	74 450	–	74 450	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	100 941	14 036	86 905	97 364	13 201	84 163	Risque de taux d'intérêt
Prêts	570 754	–	570 754	547 775	–	547 775	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 720	–	16 720	16 646	–	16 646	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	7 220	–	7 220	6 683	–	6 683	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ¹	1 465	–	1 465	1 545	–	1 545	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	61 639	–	–	59 672	–	–	
Total des actifs	1 173 584	180 843	931 102	1 104 373	160 936	883 765	
Passifs exposés au risque de marché							
Dépôts détenus à des fins de transaction	84 177	2 402	81 775	74 759	2 231	72 528	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	71 012	66 217	4 795	57 218	52 752	4 466	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	10 954	10 954	–	10 986	10 986	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 024	1 019	5	1 415	1 402	13	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	736 530	–	736 530	695 576	–	695 576	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	16 720	–	16 720	16 646	–	16 646	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 876	37 464	4 412	38 803	33 594	5 209	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	65 437	10 065	55 372	67 156	12 376	54 780	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	21 472	–	21 472	22 743	–	22 743	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnées	7 695	–	7 695	8 637	–	8 637	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	12 302	–	12 302	11 866	–	11 866	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	104 385	–	–	98 568	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	1 173 584 \$	128 121 \$	941 078 \$	1 104 373 \$	113 341 \$	892 464 \$	

¹ Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

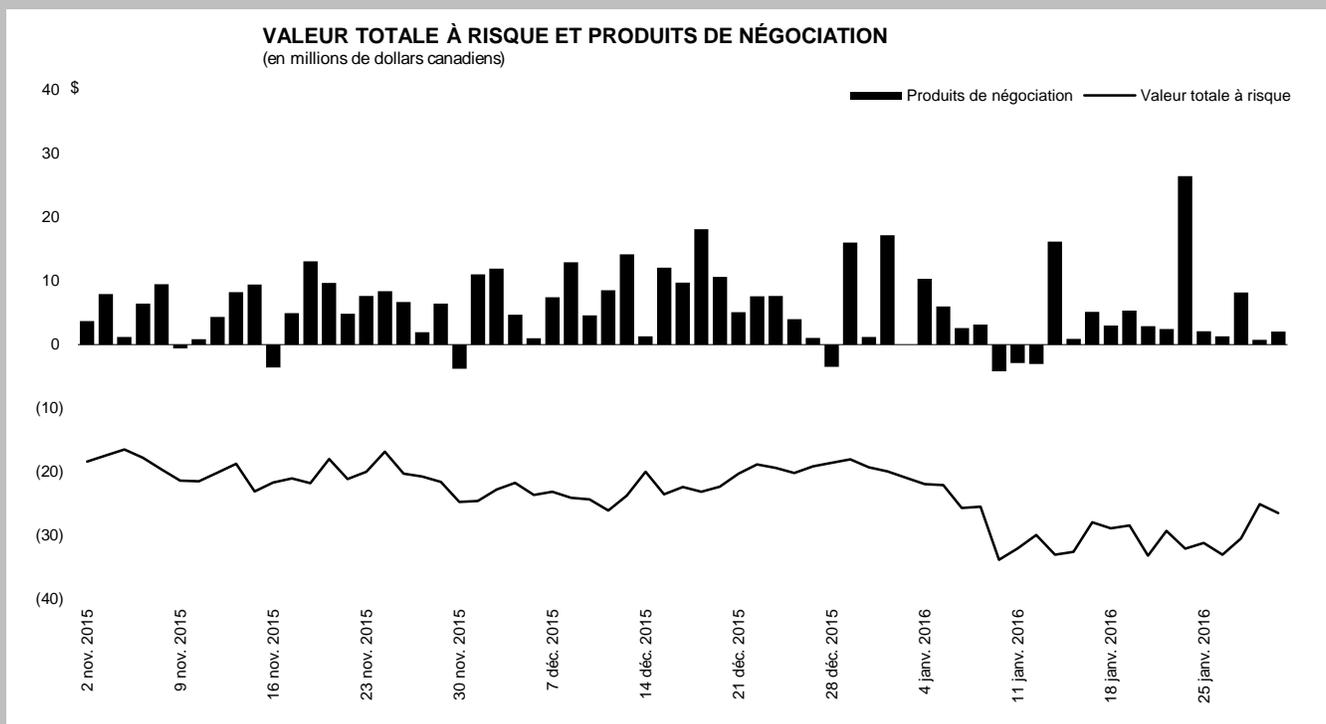
Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de transaction dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de transaction représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de transaction présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. Le trimestre clos le 31 janvier 2016 a compris sept jours de pertes de négociation et les produits liés aux activités de négociation ont été positifs pendant 89 % des jours de négociation, ce qui reflète l'activité de transaction normale. Au cours du trimestre, les pertes pour un jour de Bourse donnés n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les IRC, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1^{er} février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des IRC

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture du trimestre, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 34 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	Clôture	Moyenne	Haut	Trois mois clos les		
				31 janvier 2016	31 octobre 2015	31 janvier 2015
				Bas	Moyenne	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	9,3	13,5	20,0	6,5	9,7	5,3
Risque d'écart de taux	12,0	9,4	15,6	7,3	9,2	6,6
Risque de position sur titres de participation	9,6	9,6	11,2	6,2	10,9	5,5
Risque de change	3,6	3,7	7,4	1,6	5,1	3,3
Risque de marchandises	1,7	1,8	3,1	1,1	1,5	1,7
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	18,2	12,3	20,0	8,4	15,8	16,4
Effet de diversification ¹	(27,9)	(26,6)	Négl. ²	Négl. ²	(30,2)	(19,6)
Valeur totale à risque (une journée)	26,5	23,7	33,8	16,5	22,0	19,2
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	40,1	29,9	42,1	21,6	27,3	30,7
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	233,7	211,5	287,9	167,7	228,7	269,0

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne, la VaR en situation de crise et les IRC sont relativement inchangées par rapport au trimestre précédent.

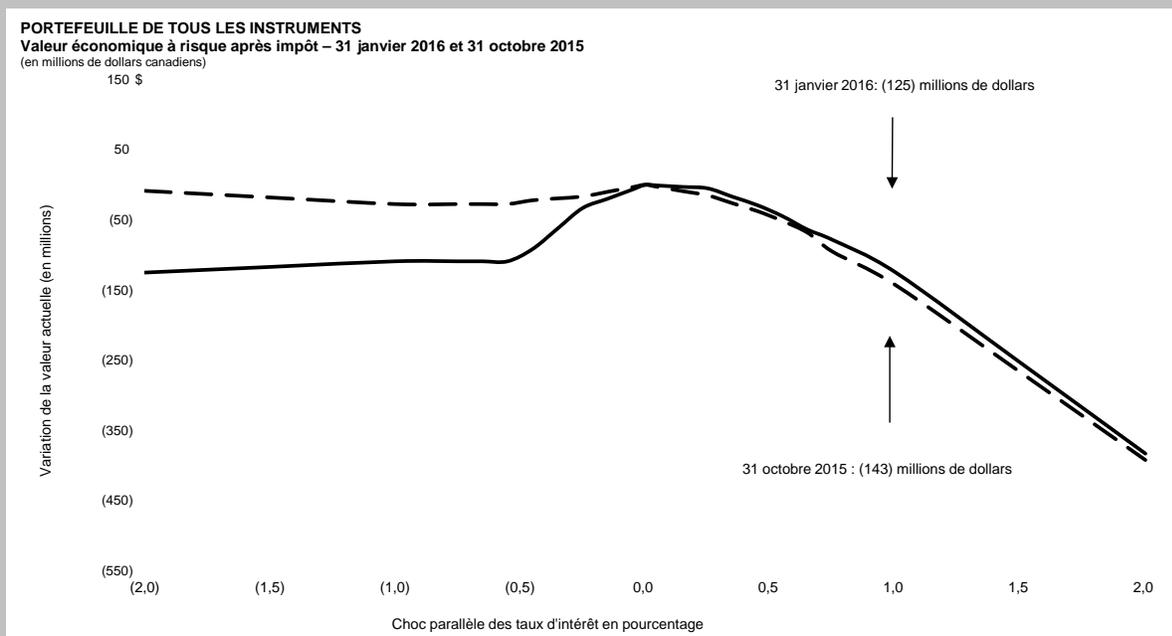
La VaR moyenne a augmenté de 4,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait des positions de risque de taux d'intérêt aux États-Unis, en partie contrebalancées par une baisse du risque idiosyncratique propre à des titres de créance lié aux obligations provinciales canadiennes. Des positions moins importantes en titres d'organismes américains ont entraîné une diminution des IRC moyennes de 58 millions de dollars en regard de l'exercice précédent.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 janvier 2016, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 125 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 octobre 2015) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une baisse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt au Canada est utilisée en général pour déterminer la réduction de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Toutefois, en raison du contexte de faibles taux tant au Canada qu'aux États-Unis à la fin du trimestre, il n'a été possible d'inclure dans les simulations de crise que des scénarios de variations de 50 pdb des taux respectifs au Canada et aux États-Unis, tout en conservant un plancher de 0 %. L'incidence de ces scénarios aurait fait baisser de 109 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 octobre 2015) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 35 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016		31 octobre 2015		31 janvier 2015	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(10) \$	(13) ¹ \$	(5) \$	(15) ¹ \$	– \$	(41) \$
Dollar américain	(115)	(96) ²	(138)	(12) ²	(129)	(58) ²
	(125) \$	(109) \$	(143) \$	(27) \$	(129) \$	(99) \$

¹ En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt au Canada, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

² En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la VaR a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis pour le trimestre clos le 31 janvier 2016 et d'après une baisse de 25 pdb pour les trimestres clos le 31 octobre 2015 et le 31 janvier 2015. Tous les taux d'intérêt ont été ramenés à un plancher de 0 %.

Risque de liquidité

Le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières, en temps opportun, sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou vendre des actifs à des prix dérisoires. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres à la Banque et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF qui est entrée en vigueur en janvier 2015.

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres entités en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances, des Services bancaires de gros et des représentants des établissements à l'étranger, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et de manière indépendante par la Gestion des risques. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement des rapports portant sur la situation de trésorerie de la Banque et approuve le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques annuellement.

L'appétit pour les risques de liquidité, la structure de gouvernance des risques de liquidité et l'approche de la Banque pour la gestion des risques de liquidité sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport annuel 2015. Pour des renseignements complets sur les risques de liquidité, se reporter à la rubrique «Risque de liquidité» du rapport annuel 2015.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la TD considère comme des liquidités disponibles pendant la période d'évaluation de 90 jours en vertu de son cadre interne doivent être actuellement négociables, avoir une qualité de crédit suffisante et être facilement convertibles en trésorerie au moyen d'une vente ou d'une cession en garantie. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque s'attend à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché actuelles compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Bien que la TD ait accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne, la TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Le tableau ci-après présente les actifs liquides dont il faut tenir compte pour établir les «liquidités disponibles», lesquels excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque, ces actifs étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins généraux de liquidités de la Banque.

TABLEAU 36 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
31 janvier 2016						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1,8 \$	– \$	1,8 \$	– %	0,3 \$	1,5 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17,1	35,2	52,3	12	23,8	28,5
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	36,0	0,4	36,4	8	3,1	33,3
Obligations de gouvernements provinciaux	10,2	6,6	16,8	4	7,2	9,6
Obligations de sociétés émettrices	5,3	4,3	9,6	2	2,0	7,6
Actions	13,7	3,5	17,2	4	6,5	10,7
Autres titres ou prêts négociables	4,5	1,1	5,6	1	0,9	4,7
Total (libellé en dollars canadiens)	88,6	51,1	139,7	31	43,8	95,9
Trésorerie et montants à recevoir de banques	42,1	–	42,1	10	1,1	41,0
Obligations du gouvernement des États-Unis	18,7	31,6	50,3	11	32,0	18,3
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	33,4	5,8	39,2	9	14,9	24,3
Autres obligations souveraines	44,0	34,2	78,2	18	20,0	58,2
Obligations de sociétés émettrices	59,4	14,9	74,3	17	14,9	59,4
Actions	11,5	2,4	13,9	3	0,9	13,0
Autres titres ou prêts négociables	3,6	0,8	4,4	1	0,1	4,3
Total (non libellé en dollars canadiens)	212,7	89,7	302,4	69	83,9	218,5
Total	301,3 \$	140,8 \$	442,1 \$	100 %	127,7 \$	314,4 \$

31 octobre 2015

Trésorerie et montants à recevoir de banques	2,9 \$	– \$	2,9 \$	1 %	0,2 \$	2,7 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17,6	29,0	46,6	11	19,6	27,0
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38,5	0,5	39,0	9	3,3	35,7
Obligations de gouvernements provinciaux	9,3	6,8	16,1	4	7,0	9,1
Obligations de sociétés émettrices	5,3	4,1	9,4	2	1,5	7,9
Actions	15,3	3,5	18,8	5	7,2	11,6
Autres titres ou prêts négociables	3,5	1,2	4,7	1	0,7	4,0
Total (libellé en dollars canadiens)	92,4	45,1	137,5	33	39,5	98,0
Trésorerie et montants à recevoir de banques	36,8	–	36,8	9	1,2	35,6
Obligations du gouvernement des États-Unis	13,0	28,7	41,7	10	28,7	13,0
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,3	5,8	37,1	9	14,4	22,7
Autres obligations souveraines	43,0	35,5	78,5	19	21,8	56,7
Obligations de sociétés émettrices	55,5	0,9	56,4	13	4,3	52,1
Actions	5,9	3,1	9,0	2	1,3	7,7
Autres titres ou prêts négociables	6,6	14,2	20,8	5	12,4	8,4
Total (non libellé en dollars canadiens)	192,1	88,2	280,3	67	84,1	196,2
Total	284,5 \$	133,3 \$	417,8 \$	100 %	123,6 \$	294,2 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 20,2 milliards de dollars par rapport au trimestre précédent est attribuable principalement à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 37 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

Aux

	31 janvier 2016	31 octobre 2015
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	89,1 \$	91,4 \$
Filiales bancaires	195,9	175,2
Succursales à l'étranger	29,4	27,6
Total	314,4 \$	294,2 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la TD pour les trimestres clos les 31 janvier 2016 et 31 octobre 2015 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 38 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les trois mois clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
31 janvier 2016						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3,1 \$	– \$	3,1 \$	1 %	0,2 \$	2,9 \$
Obligations du gouvernement du Canada	16,1	31,2	47,3	11	21,6	25,7
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	36,7	0,4	37,1	9	2,9	34,2
Obligations de gouvernements provinciaux	9,8	6,4	16,2	4	6,8	9,4
Obligations de sociétés émettrices	6,3	4,2	10,5	2	2,1	8,4
Actions	14,0	3,5	17,5	4	6,8	10,7
Autres titres ou prêts négociables	4,1	1,1	5,2	1	0,8	4,4
Total (libellé en dollars canadiens)	90,1	46,8	136,9	32	41,2	95,7
Trésorerie et montants à recevoir de banques	33,3	–	33,3	8	1,1	32,2
Obligations du gouvernement des États-Unis	16,3	32,5	48,8	11	33,2	15,6
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	32,6	6,5	39,1	9	15,6	23,5
Autres obligations souveraines	44,0	39,0	83,0	19	23,4	59,6
Obligations de sociétés émettrices	58,2	14,0	72,2	17	15,1	57,1
Actions	11,8	2,8	14,6	3	1,0	13,6
Autres titres ou prêts négociables	3,6	0,9	4,5	1	0,1	4,4
Total (non libellé en dollars canadiens)	199,8	95,7	295,5	68	89,5	206,0
Total	289,9 \$	142,5 \$	432,4 \$	100 %	130,7 \$	301,7 \$
31 octobre 2015						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2,7 \$	– \$	2,7 \$	1 %	0,4 \$	2,3 \$
Obligations du gouvernement du Canada	18,6	32,2	50,8	12	20,1	30,7
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38,1	0,5	38,6	9	3,5	35,1
Obligations de gouvernements provinciaux	8,8	7,6	16,4	4	7,5	8,9
Obligations de sociétés émettrices	7,8	4,2	12,0	3	1,7	10,3
Actions	16,0	3,2	19,2	4	6,5	12,7
Autres titres ou prêts négociables	4,0	1,0	5,0	1	0,6	4,4
Total (libellé en dollars canadiens)	96,0	48,7	144,7	34	40,3	104,4
Trésorerie et montants à recevoir de banques	38,3	–	38,3	9	1,2	37,1
Obligations du gouvernement des États-Unis	13,6	29,0	42,6	10	30,2	12,4
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	32,2	7,9	40,1	9	15,9	24,2
Autres obligations souveraines	43,9	37,9	81,8	19	21,9	59,9
Obligations de sociétés émettrices	56,6	9,4	66,0	15	11,7	54,3
Actions	6,1	3,0	9,1	2	1,0	8,1
Autres titres ou prêts négociables	5,4	5,4	10,8	2	4,2	6,6
Total (non libellé en dollars canadiens)	196,1	92,6	288,7	66	86,1	202,6
Total	292,1 \$	141,3 \$	433,4 \$	100 %	126,4 \$	307,0 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 39 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

Moyenne pour les trois mois clos les

	31 janvier 2016	31 octobre 2015
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	87,0 \$	100,8 \$
Filiales bancaires	186,3	180,6
Succursales à l'étranger	28,4	25,6
Total	301,7 \$	307,0 \$

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les besoins en matière de garantie et participer à des systèmes de compensation et de règlement. En plus d'un sommaire des actifs liquides, un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 40 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Grevés ²		Non grevés		Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs	Aux
	Donnés en garantie ³	Autres ⁴	Disponibles comme garantie ⁵	Autres ⁶			
							31 janvier 2016
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– \$	– \$	– \$	3,2 \$	3,2 \$	–	%
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	5,6	2,4	38,5	2,2	48,7	0,7	
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁷	61,0	10,9	186,1	22,5	280,5	6,1	
Dérivés	–	–	–	85,6	85,6	–	
Valeurs mobilières prises en pension ⁸	–	–	–	100,9	100,9	–	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	22,9	50,0	77,3	416,8	567,0	6,3	
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	16,7	16,7	–	
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	7,2	7,2	–	
Goodwill	–	–	–	17,4	17,4	–	
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2,7	2,7	–	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5,6	5,6	–	
Actifs d'impôt différé	–	–	–	2,1	2,1	–	
Autres actifs ⁹	0,5	–	–	35,5	36,0	–	
Total des actifs au bilan	90,0 \$	63,3 \$	301,9 \$	718,4 \$	1 173,6 \$	13,1	%
Éléments hors bilan¹⁰							
Valeurs mobilières prises en pension	90,5	–	26,2	(100,9)			
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	19,2	–	8,7	1,2			
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	1,6	–	13,3	(7,9)			
Total des éléments hors bilan	111,3	–	48,2	(107,6)			
Total	201,3 \$	63,3 \$	350,1 \$	610,8 \$			
							31 octobre 2015
Total des actifs au bilan	85,4 \$	62,9 \$	279,8 \$	676,3 \$	1 104,4 \$	13,4	%
Total des éléments hors bilan	99,1	–	51,0	(104,5)			
Total	184,5 \$	62,9 \$	330,8 \$	571,8 \$			

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque détient de tels actifs au bilan et hors bilan, il est présumé aux fins de la présentation de cette information que l'actif présenté au bilan est grevé avant l'actif hors bilan.

³ Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

⁴ Actifs qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁵ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

⁶ Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁷ Les valeurs mobilières comprennent : les prêts et les valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

⁸ Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur de ces transactions, et non la valeur de la sûreté reçue.

⁹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

¹⁰ Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique» pendant une période de 90 jours, la TD effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de différents scénarios. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD, des événements de crise macroéconomiques à l'échelle mondiale ou des événements propres à des régions ou des filiales, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs uniques. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à informer l'établissement ou à corriger les limites prévues dans les politiques et à améliorer les actions inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la sévérité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les mesures de sortie de crise des plans de liquidité d'urgence régionaux sont alignées pour appuyer les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise ainsi que tout besoin local de

liquidité relevé au cours d'une crise. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture routinières.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 41 : NOTATIONS DE CRÉDIT¹

Agence de notation	Au 31 janvier 2016		
	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang	Perspectives
Moody's	P-1	Aa1	Négative
S&P	A-1+	AA-	Stable
DBRS	R-1 (élevé)	AA	Négative

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence sur les liquidités et forcer la Banque à affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 42 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour les trois clos les	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Abaissement de un cran	0,1 \$	0,2 \$
Abaissement de deux crans	0,2	0,3
Abaissement de trois crans	0,4	0,4

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR correspond au quotient de l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité. Le scénario de crise tient compte d'un certain nombre de chocs systémiques et généralisés à tout le marché, y compris des retraits de dépôts, la perte partielle de la capacité de financement de gros, des obligations de fournir des sûretés supplémentaires à cause d'un abaissement de la note de crédit et de la volatilité du marché, des hausses soudaines d'emprunts sur les lignes de crédit non utilisées fournies par la Banque à sa clientèle et d'autres obligations dont la Banque compte s'acquitter durant une crise afin d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité du BSIF sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des États et de titres de haute qualité émis par des entités non financières. Pour calculer le LCR, la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie sont prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

Le tableau ci-dessous présente la position mensuelle moyenne réglementaire propre au LCR de la Banque pour le premier trimestre de 2016, calculée selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

TABLEAU 43 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
	31 janvier 2016	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o. ⁴ \$	173,3 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	384,5 \$	26,9 \$
Dépôts stables ⁵	164,5	4,9
Dépôts moins stables	220,0	22,0
Financement de gros non garanti, dont :	193,4	87,2
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁶	89,6	21,0
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	77,5	39,9
Dettes non garanties	26,3	26,3
Financement de gros garanti	s. o. ⁴	6,9
Exigences supplémentaires, dont :	149,3	35,0
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	21,4	6,1
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	6,6	6,6
Facilités de crédit et de liquidité	121,3	22,3
Autres obligations de financement contractuelles	10,0	5,8
Autres obligations de financement conditionnelles ⁷	513,2	7,2
Total des sorties de trésorerie	s. o.⁴ \$	169,0 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	95,5 \$	15,2 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	11,2	6,0
Autres entrées de trésorerie	7,8	7,8
Total des entrées de trésorerie	114,5 \$	29,0 \$
	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité⁸	173,3 \$	179,1 \$
Total des sorties nettes de trésorerie⁹	140,0	142,1
Ratio de liquidité à court terme¹⁰	124 %	126 %

¹ La moyenne comprend les données de la fin des trois mois compris dans le trimestre considéré.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Sans objet.

⁵ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque des relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁷ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁸ Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁹ Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux d'entrées et de sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

¹⁰ Le LCR représente la moyenne des LCR de la fin de chaque trimestre.

Le LCR moyen de la Banque de 124 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2016 continue à satisfaire aux exigences réglementaires. La variation de 2 % par rapport au LCR du trimestre précédent est attribuable surtout à un allègement des exigences aux fins des HQLA, contrebalancé en partie par une baisse des échéances de financements de gros.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidité de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2016 a été de 173,3 milliards de dollars (179,1 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 octobre 2015), les actifs de niveau 1 représentant 81 %. Les actifs de niveau 1 désignent les HQLA de la plus haute qualité et comprennent des liquidités, des réserves auprès de banques centrales et des titres de haute qualité émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement. Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées faisant partie de la Banque en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

Nous gérons notre position de LCR au moyen d'une cible minimale qui reflète la tolérance de la direction au risque de liquidité. Comme il est décrit à la rubrique «Mode de gestion du risque de liquidité de la TD» du rapport annuel 2015, nous gérons les HQLA et les autres réserves de liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires au moyen du LCR et des flux de trésorerie nets cumulatifs. Par conséquent, le total des HQLA est soumis à un rééquilibrage continu en fonction des besoins de liquidités projetés. Ainsi, le montant des HQLA détenus par la TD doit être pris en compte dans le cadre des activités courantes de la TD plutôt que ponctuellement quand il y a une indication de changement de l'appétit pour le risque de la Banque, sauf indication contraire.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée ou selon la capacité d'absorption du marché en situation de crise.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque, les comptes de dépôts de ses activités de gestion de patrimoine au Canada et dans les comptes de passage de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total, exclusion faite de la titrisation.

L'augmentation de 28,4 milliards de dollars des dépôts provenant des canaux de services bancaires personnels et commerciaux dans le secteur Services de détail aux États-Unis entre le 31 octobre 2015 et le 31 janvier 2016 s'explique principalement par l'incidence du taux de change.

TABLEAU 44 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)

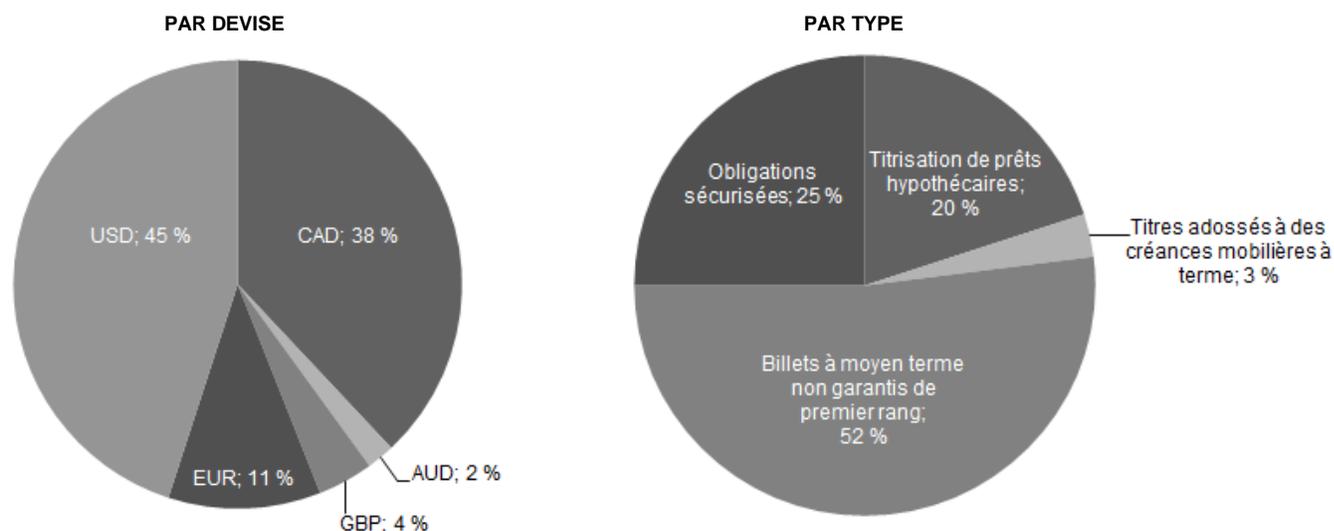
	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	294,8 \$	293,3 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	313,1	284,7
Autres dépôts	1,6	1,6
Total	609,5 \$	579,6 \$

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros à terme externe (plus de un an) pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par réseau de financement. La Banque utilise également des certificats de dépôt et du papier commercial pour du financement à court terme (un an ou moins).

Le tableau suivant présente par région les programmes de financement ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe/Australie
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital inscrit à la SEC des États-Unis (F-10) (5 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (40 milliards de dollars)
Programme de titres adossés à des actifs de Genesis Trust II (7 milliards de dollars)	Programme de billets à moyen terme de premier rang inscrit à la SEC des États-Unis (F-10) (20 milliards de dollars US)	Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés (2 milliards de dollars)	Programme de billets liés inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (2 milliards de dollars US)	Programme d'émission de titres de créance de l'Australie (5 milliards de dollars A)

La TD évalue continuellement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et d'éventuels secteurs de placement en fonction des coûts d'émission. Par cette diversification, la Banque vise à optimiser la souplesse du financement et à réduire la concentration des sources de fonds et la dépendance à certaines sources de financement. Le profil de la dette à long terme de la TD est aussi bien diversifié par devise que par type de produits de financement à long terme, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.



La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre d'un client ou de petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement en cours respectivement au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015.

TABLEAU 45 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

							Aux	
							31 janvier 2016	31 octobre 2015
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts provenant de banques ¹	5 894 \$	1 101 \$	1 185 \$	530 \$	– \$	– \$	8 710 \$	9 902 \$
Billet de dépôt au porteur	98	5	1 184	2 249	–	–	3 536	1 678
Certificats de dépôt	9 103	20 374	32 645	10 560	595	102	73 379	66 046
Papier commercial	4 150	3 553	5 800	2 457	–	–	15 960	15 304
Papier commercial adossé à des actifs ²	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations sécurisées	–	–	–	4 076	5 995	16 339	26 410	23 719
Titrisation de prêts hypothécaires	62	667	1 974	3 687	6 152	19 885	32 427	33 729
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	88	1 193	4 119	11 621	7 681	33 521	58 223	53 656
Billets et débentures subordonnés ³	–	–	–	–	–	7 695	7 695	8 637
Titrisation à terme adossée à des actifs	–	–	–	–	922	2 500	3 422	3 400
Divers ⁴	1 260	168	142	1 509	–	20	3 099	1 613
Total	20 655 \$	27 061 \$	47 049 \$	36 689 \$	21 345 \$	80 062 \$	232 861 \$	217 684 \$
Dont :								
Garantis	62 \$	667 \$	1 974 \$	7 766 \$	13 069 \$	38 744 \$	62 282 \$	60 871 \$
Non garantis	20 593	26 394	45 075	28 923	8 276	41 318	170 579	156 813
Total	20 655 \$	27 061 \$	47 049 \$	36 689 \$	21 345 \$	80 062 \$	232 861 \$	217 684 \$

¹ Comprennent le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

² Représente du PCAA émis par des entités structurées consolidées soutenues par des banques.

³ Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁴ Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 3,1 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2015).

À l'exclusion des activités de regroupement de prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis, au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant 0,4 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015), et d'autres titres immobiliers garantis au moyen de titres adossés à des créances de néant au cours des trois mois clos les 31 janvier 2016 et 31 janvier 2015. La Banque a également émis des billets à moyen terme non garantis totalisant 4,7 milliards de dollars, dans différentes monnaies et différents marchés au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016 (3,7 milliards de dollars au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015). Le total des obligations sécurisées émises au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016 a été de 2,3 milliards de dollars (néant au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015).

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada, y compris la TD. Le projet de régime vise à réduire le risque de faillite pour ces banques et à fournir aux autorités les moyens de replacer une banque sur la voie de la viabilité dans le cas peu probable où celle-ci ferait faillite, sans perturber le système financier ou l'économie et sans recourir à des fonds publics. Le 21 avril 2015, le gouvernement fédéral canadien a confirmé dans son budget fédéral de 2015 son intention de mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne. Le sommaire du projet de loi en matière de recapitalisation interne est conforme aux propositions énoncées dans le document pour consultation publique sur la recapitalisation interne, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni pour le moment.

En juin 2015, le CBCB a publié la version définitive des règles de divulgation publique du ratio de liquidité à long terme. Ces règles définissent un cadre commun pour la divulgation publique du ratio de liquidité à long terme calculé selon les lignes directrices publiées par le CBCB en octobre 2014. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. Le ratio de liquidité à long terme et les exigences de divulgation relatives au ratio devraient devenir des normes minimales d'ici janvier 2018.

Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a finalisé les modifications de son cadre régissant les opérations sur les marchés financiers et des politiques d'octroi d'une aide d'urgence. Les réformes visent à abaisser le profil de risque des principales institutions financières et à rehausser la résilience du financement et de la liquidité des marchés en situation de crise du marché. En outre, la Banque du Canada a apporté des modifications à la manière dont elle s'occupe des problèmes de liquidité d'une institution en élargissant le rôle de l'aide d'urgence dans le redressement et la résolution de la crise d'une institution financière, pourvu que l'institution financière satisfasse à l'exigence d'avoir en place un plan de redressement et de résolution crédible.

Le 9 novembre 2015, le Financial Stability Board a publié la version finale de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) à l'intention des BISM. La norme relative à la TLAC définit les exigences minimales de fonds propres à l'égard des instruments et des passifs qui doivent être disponibles facilement aux fins de la recapitalisation interne dans le cadre des dispositifs en cas de résolution d'une BISM. De son côté, le même jour, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié un document pour consultation publique sur les fonds propres gardés aux fins de la TLAC, dans lequel il propose un traitement prudent pour les divers titres de placement des banques. Les recommandations s'appliquent à toutes les banques assujetties aux normes du comité de Bâle, qu'elles soient d'importance systémique mondiale ou non. Les commentaires sur le document pour consultation publique doivent être soumis au plus tard le 12 février 2016.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ou l'exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour des actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque mène ses activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement anticipé de prêts ou de sortie anticipée de dépôts. La Banque recourt également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de ses estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

TABLEAU 46 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 200	\$ 4	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	3 204
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 506	1 025	236	54	–	–	–	–	27 918	48 739
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	1 627	4 032	4 030	5 647	3 299	9 458	18 798	17 776	36 693	101 360
Dérivés	5 032	5 041	5 491	4 183	3 005	12 470	27 231	23 189	–	85 642
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	150	384	396	682	60	719	879	1 030	225	4 525
Valeurs mobilières disponibles à la vente	26	1 862	2 181	1 182	1 269	5 221	36 049	44 480	2 102	94 372
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	191	1 706	2 314	2 010	3 379	5 277	38 880	26 450	–	80 207
Valeurs mobilières prises en pension	57 052	29 066	12 693	1 348	563	210	9	–	–	100 941
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 529	4 779	9 850	10 821	7 061	33 679	115 823	31 913	1	215 456
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 154	2 426	3 518	3 721	3 540	17 341	31 325	14 237	61 694	138 956
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	31 726	31 726
Entreprises et gouvernements	18 998	3 939	8 407	4 825	4 960	13 516	57 104	57 276	13 374	182 399
Titres de créance classés comme prêts	4	24	87	38	71	70	192	1 731	–	2 217
Total des prêts	21 685	11 168	21 862	19 405	15 632	64 606	204 444	105 157	106 795	570 754
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 726)	(3 726)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 685	11 168	21 862	19 405	15 632	64 606	204 444	105 157	103 069	567 028
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 715	2 794	209	–	2	–	–	–	–	16 720
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	7 220	7 220
Goodwill ²	–	–	–	–	–	–	–	–	17 386	17 386
Autres immobilisations incorporelles ²	–	–	–	–	–	–	–	–	2 723	2 723
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	–	–	–	–	–	–	–	–	5 557	5 557
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 131	2 131
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 934	–	–	–	–	–	–	–	–	21 934
Autres actifs	2 237	2 130	181	75	115	117	189	78	8 773	13 895
Total de l'actif	146 355	\$ 59 212	\$ 49 593	\$ 34 586	\$ 27 324	\$ 98 078	\$ 326 479	\$ 218 160	\$ 213 797	\$ 1 173 584
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	9 736	\$ 20 005	\$ 35 554	\$ 10 031	\$ 6 250	\$ 484	\$ 1 332	\$ 785	\$ –	\$ 84 177
Dérivés	4 122	5 044	4 878	2 959	2 901	8 962	21 827	20 319	–	71 012
Passifs de titrisation à la juste valeur	5	6	462	–	602	2 320	4 243	3 316	–	10 954
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	89	196	339	224	102	74	–	–	–	1 024
Dépôts ^{3,4}										
Particuliers	5 244	6 973	5 917	4 983	4 986	9 882	12 578	181	372 364	423 108
Banques	5 366	902	732	309	89	–	6	13	8 814	16 231
Entreprises et gouvernements	17 736	12 922	10 345	14 852	3 313	14 746	42 947	10 531	169 799	297 191
Total des dépôts	28 346	20 797	16 994	20 144	8 388	24 628	55 531	10 725	550 977	736 530
Acceptations	13 715	2 794	209	–	2	–	–	–	–	16 720
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 674	1 274	1 041	1 219	1 406	3 579	11 481	11 250	8 952	41 876
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	54 942	6 426	2 893	522	304	242	108	–	–	65 437
Passifs de titrisation au coût amorti	57	661	1 512	1 917	1 168	3 833	9 696	2 628	–	21 472
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 161	–	–	–	–	–	–	–	–	23 161
Passifs liés aux assurances	135	201	293	351	348	912	1 770	961	1 615	6 586
Autres passifs ⁵	2 770	1 387	486	223	682	1 254	2 978	142	5 344	15 266
Billets et débiteures subordonnés	–	–	–	–	–	–	31	7 664	–	7 695
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	71 674	71 674
Total du passif et des capitaux propres	138 752	\$ 58 791	\$ 64 661	\$ 37 590	\$ 22 153	\$ 46 288	\$ 108 997	\$ 57 790	\$ 638 562	\$ 1 173 584
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	80	\$ 161	\$ 239	\$ 239	\$ 238	\$ 909	\$ 2 211	\$ 4 307	\$ –	\$ 8 384
Ententes de services de réseau	2	3	5	–	–	–	–	–	–	10
Guichets automatiques	8	15	24	36	6	24	31	–	–	144
Technologie de centre d'appels	3	5	8	8	8	33	20	–	–	85
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	62	37	38	28	84	60	77	5	–	391
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	235	1 056	3 036	1 728	3 510	4 602	8 546	357	–	23 070
Lettres de crédit documentaires et commerciales	28	46	76	28	19	79	14	–	–	290
Engagements de crédit et de liquidités ^{6,7}	13 367	16 077	12 117	7 782	5 649	13 781	70 250	2 971	2 133	144 127
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements de facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	–	297	235	72	408	440	–	–	–	1 452

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁴ Comprennent 26 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 6 à 9 mois», une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 13 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 5 ans».

⁵ Comprennent 99 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 17 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 30 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 21 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁶ Comprennent 123 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 46 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2015									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 154	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 154
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 471	420	529	154	53	-	-	-	19 856	42 483
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	1 955	3 957	3 327	3 524	4 587	9 410	15 426	17 958	35 013	95 157
Dérivés	2 845	4 661	2 906	3 443	3 315	10 102	22 291	19 875	-	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	195	488	535	205	285	552	770	1 171	177	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente	268	1 763	1 899	1 299	1 249	4 556	33 196	42 580	1 972	88 782
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	170	966	1 779	1 930	1 896	6 952	35 744	25 013	-	74 450
Valeurs mobilières prises en pension	57 371	21 490	14 315	3 002	1 083	95	8	-	-	97 364
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 301	2 418	12 045	11 703	11 579	30 751	111 105	31 471	-	212 373
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	970	2 127	4 263	3 529	3 702	7 450	32 885	18 732	61 813	135 471
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	30 215	30 215
Entreprises et gouvernements	18 755	4 682	7 030	6 699	4 132	11 578	49 473	52 845	12 335	167 529
Titres de créance classés comme prêts	1	5	94	43	-	120	243	1 681	-	2 187
Total des prêts	21 027	9 232	23 432	21 974	19 413	49 899	193 706	104 729	104 363	547 775
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 434)	(3 434)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 027	9 232	23 432	21 974	19 413	49 899	193 706	104 729	100 929	544 341
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 889	2 380	337	40	-	-	-	-	-	16 646
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	6 683	6 683
Goodwill ²	-	-	-	-	-	-	-	-	16 337	16 337
Autres immobilisations incorporelles ²	-	-	-	-	-	-	-	-	2 671	2 671
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	-	-	-	-	-	-	-	-	5 314	5 314
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 931	1 931
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 996	-	-	-	-	-	-	-	-	21 996
Autres actifs	2 356	539	1 468	85	120	93	140	82	8 365	13 248
Total de l'actif	146 697	\$ 45 896	\$ 50 527	\$ 35 656	\$ 32 001	\$ 81 659	\$ 301 281	\$ 211 408	\$ 199 248	\$ 1 104 373
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	12 654	\$ 16 457	\$ 27 238	\$ 11 751	\$ 4 308	\$ 360	\$ 1 202	\$ 789	\$ -	\$ 74 759
Dérivés	2 629	4 462	2 599	2 720	2 343	7 520	17 294	17 651	-	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	471	27	285	-	1 933	5 033	3 237	-	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	190	204	284	337	224	176	-	-	-	1 415
Dépôts ^{3,4}										
Particuliers	4 580	6 736	7 075	5 252	4 896	9 333	12 353	190	345 403	395 818
Banques	6 118	2 782	774	173	211	1	6	13	7 002	17 080
Entreprises et gouvernements	15 815	10 600	6 622	5 813	13 950	13 265	37 896	10 266	168 451	282 678
Total des dépôts	26 513	20 118	14 471	11 238	19 057	22 599	50 255	10 469	520 856	695 576
Acceptations	13 889	2 380	337	40	-	-	-	-	-	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	942	1 631	2 017	1 917	417	3 113	9 583	10 904	8 279	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	54 621	7 884	2 499	1 427	424	225	76	-	-	67 156
Passifs de titrisation au coût amorti	24	983	1 366	1 547	1 971	4 104	10 013	2 735	-	22 743
Montants à payer aux courtiers et aux clients	22 664	-	-	-	-	-	-	-	-	22 664
Passifs liés aux assurances	127	170	257	352	330	829	1 728	1 054	1 672	6 519
Autres passifs ⁵	1 356	2 243	682	286	170	1 261	3 215	101	4 909	14 223
Billets et débetures subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	8 637	-	8 637
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	67 028	67 028
Total du passif et des capitaux propres	135 609	\$ 57 003	\$ 51 777	\$ 31 900	\$ 29 244	\$ 42 120	\$ 98 399	\$ 55 577	\$ 602 744	\$ 1 104 373
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	77	\$ 155	\$ 231	\$ 228	\$ 227	\$ 874	\$ 2 183	\$ 4 091	\$ -	\$ 8 066
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	-	-	-	-	-	15
Guichets automatiques	9	19	28	29	30	21	35	-	-	171
Technologie de centre d'appels	3	5	8	8	8	32	29	-	-	93
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	12	71	36	38	27	112	74	7	-	377
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	868	1 406	2 415	2 917	1 586	3 183	8 479	192	-	21 046
Lettres de crédit documentaires et commerciales	53	50	97	64	12	35	19	-	-	330
Engagements de crédit et de liquidités ^{6,7}	12 541	14 457	9 654	5 665	8 509	11 579	63 334	3 660	1 881	131 280
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements de facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	-	151	148	138	138	464	707	-	-	1 746

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁴ Comprennent 24 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 13 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 5 ans».

⁵ Comprennent 106 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 29 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 22 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁶ Comprennent 133 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. Elle utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour de l'information détaillée sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, voir la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la SCHL. La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts aux particuliers en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Tous les autres produits titrisés par la Banque ont été créés au Canada et vendus à des structures de titrisation canadiennes. Pour de l'information détaillée, voir les notes 6 et 7 des états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAU 47 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>	
	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées		Tiers autres que des entités ad hoc	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	
	31 janvier 2016					
Prêts hypothécaires résidentiels	23 415 \$	– \$	– \$	5 792 \$	– \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	3 642	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 803	36	
Total des créances	23 415 \$	– \$	3 642 \$	7 595 \$	36 \$	
	31 octobre 2015					
Prêts hypothécaires résidentiels	23 452 \$	– \$	– \$	6 759 \$	– \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	3 642	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 828	38	
Total des créances	23 452 \$	– \$	3 642 \$	8 587 \$	38 \$	

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

² La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 janvier 2016, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé en raison de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 janvier 2016, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc était de néant (néant au 31 octobre 2015), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 4 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2015). Au 31 janvier 2016, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 4 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2015), mais ne comptait aucun prêt à la consommation ni autre prêt aux particuliers sous-jacent assurés par des gouvernements (néant au 31 octobre 2015).

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 janvier 2016, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 11,6 milliards de dollars (10,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015). De plus, au 31 janvier 2016, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,5 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2015) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 48 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2016		Aux 31 octobre 2015	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	7 591 \$	3,1	6 962 \$	3,2
Prêts et crédit-bail – auto	1 707	1,9	1 847	1,6
Créances clients	2 300	2,0	1 792	2,2
Total des créances	11 598 \$	2,7	10 601 \$	2,7

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 janvier 2016, la Banque détenait 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2015) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente et la catégorie des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé.

Exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 1,7 milliard de dollars au 31 janvier 2016 (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2015). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit et de créances clients. Au 31 janvier 2016, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au minimum A. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit et de liquidités» qui sont présentés dans le tableau 46 du présent document comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur, dont le ratio de levier est plus élevé que celui de l'industrie dans lequel il exerce ses activités, aux fins d'acquisitions, d'acquisitions par emprunt ou de distributions. Au cours de la période considérée, nous avons raffiné notre définition et elle pourrait faire l'objet de plus de précisions à l'avenir. Au 31 janvier 2016, l'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé, y compris les montants financés et les montants non financés, était de 22,3 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Banque.

TABLEAU 49 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>							
	2016				2015			
	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.
Produits d'intérêts nets	5 047 \$	4 887 \$	4 697 \$	4 580 \$	4 560 \$	4 457 \$	4 435 \$	4 391 \$
Produits autres que d'intérêts	3 563	3 160	3 309	3 179	3 054	2 995	3 074	3 044
Total des produits	8 610	8 047	8 006	7 759	7 614	7 452	7 509	7 435
Provision pour pertes sur créances	642	509	437	375	362	371	338	392
Indemnités d'assurance et charges connexes	655	637	600	564	699	720	771	659
Charges autres que d'intérêts	4 653	4 911	4 292	4 705	4 165	4 331	4 040	4 029
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	546	259	502	344	418	370	330	447
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	109	108	91	88	90	86	77	80
Résultat net – comme présenté	2 223	1 839	2 266	1 859	2 060	1 746	2 107	1 988
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹								
Amortissement des immobilisations incorporelles	65	65	62	65	63	62	60	63
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(41)	(21)	(19)	(15)	–	–	(24)	–
Frais de restructuration	–	243	–	228	–	–	–	–
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	–	51	–	–	–	–	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	–	–	(24)	32	–	–	–	–
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	–	–	–	–	54	27	23
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	–	–	–	–	16	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	–	–	–	–	(19)	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	24	338	19	310	63	116	60	86
Résultat net – rajusté	2 247	2 177	2 285	2 169	2 123	1 862	2 167	2 074
Dividendes sur actions privilégiées	25	26	25	24	24	32	25	40
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 222	2 151	2 260	2 145	2 099	1 830	2 142	2 034
Attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	29	29	28	28	27	27	27	26
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 193 \$	2 122 \$	2 232 \$	2 117 \$	2 072 \$	1 803 \$	2 115 \$	2 008 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action

Comme présenté	1,17 \$	0,96 \$	1,20 \$	0,98 \$	1,09 \$	0,92 \$	1,12 \$	1,05 \$
Rajusté	1,18	1,15	1,21	1,15	1,12	0,98	1,15	1,09
Résultat dilué par action								
Comme présenté	1,17	0,96	1,19	0,97	1,09	0,91	1,11	1,04
Rajusté	1,18	1,14	1,20	1,14	1,12	0,98	1,15	1,09
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	13,3 %	11,4 %	14,9 %	12,8 %	14,6 %	13,1 %	16,3 %	15,9 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	13,5	13,5	15,0	15,0	15,1	14,0	16,8	16,6

¹ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2015 de la Banque. Pour plus de renseignements sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2015 de la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure». Toutes les BISI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Des modifications corrélatives ont été apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7) établissant des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9, lesquelles devront être adoptées pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, lorsque la Banque appliquera pour la première fois les dispositions d'IFRS 9. En décembre 2015, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le document «Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues» qui énonce des recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application continue des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues.

L'adoption d'IFRS 9, qui repose sur un cadre de gouvernance établi, représente une initiative importante pour la Banque et un plan de mise en place considérable. Un comité de direction codirigé par les groupes Finances et Risque a été formé et compte des représentants des groupes Technologie, Audit interne et Gestion de projets. Un plan de communication comprenant des protocoles de rapports sur l'avancement a été élaboré et prévoit la communication de rapports réguliers sur les principales décisions au comité de direction. Des séances de survol d'IFRS 9 ont eu lieu à différents niveaux de la Banque, y compris aux comités d'audit et du risque.

Le plan de mise en œuvre de la Banque comprend les étapes suivantes : a) Lancement et planification; b) Évaluation détaillée; c) Conception et élaboration de solutions; et d) Mise en œuvre, avec des flux de travail portant sur chacune des trois sections obligatoires d'IFRS 9 mentionnées ci-dessus ainsi que sur l'information financière et les obligations d'information. La Banque est en bonne voie de respecter les échéances du projet. L'étape Lancement et planification touche à son terme et les étapes Évaluation détaillée et Conception et élaboration de solutions progressent.

Voici un sommaire des nouveaux concepts comptables et états du projet selon IFRS 9 :

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en fonction du modèle d'affaires de la Banque en matière de gestion de ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes, le classement déterminant comment chaque actif sera évalué après la comptabilisation initiale : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est possible de choisir de détenir certains titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans virement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net. En plus des critères de classement décrits ci-dessus, IFRS 9 permet également de désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent en grande partie inchangés selon IFRS 9, sauf pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur. S'ils sont désignés à la juste valeur, la Banque devra comptabiliser la variation de la juste valeur des passifs financiers découlant de variations du risque de crédit de la Banque dans les autres éléments du résultat global.

La Banque a défini ses modèles d'affaires importants et évalue actuellement les caractéristiques des flux de trésorerie de l'ensemble des actifs financiers qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9.

Dépréciation

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplacera l'actuel modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Actuellement, des pertes de valeur sont comptabilisées lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Selon IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées dans le résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait hâter la comptabilisation des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

Selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, une dépréciation équivalant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée, selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Si la qualité du crédit s'améliore ensuite, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes sera de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie restante de l'instrument financier et tiendront compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur notre évaluation du risque de crédit. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance possible dans les 12 mois suivant la date de clôture. Le modèle d'IFRS 9 se divise en trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les instruments productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments productifs dont le risque de crédit a augmenté de façon importante, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers non productifs.

Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera à tous les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque évalue actuellement les exigences technologiques que requiert le suivi de la migration du crédit selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues ainsi que l'incidence sur les paramètres de risques et les processus de modélisation du risque de crédit.

Modèle général de comptabilité de couverture

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de comptabilité de couverture général qui harmonise mieux la comptabilisation et les activités de gestion du risque. Selon la nouvelle norme, un éventail plus large d'éléments couverts, de risques couverts et de types d'instruments de couverture sont admissibles à la comptabilité de couverture. Les tests pour établir l'efficacité seront davantage axés sur l'établissement d'un lien économique, sur l'atteinte d'un ratio de couverture cible et sur la surveillance de l'exposition au risque de crédit. La cessation volontaire de la comptabilité de couverture pour des relations de couverture n'est plus autorisée, sauf dans des circonstances limitées en fonction des objectifs de gestion du risque des stratégies de couverture. La Banque doit faire un choix de méthode comptable, soit adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9 ou continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39. La Banque continue d'évaluer ce choix de méthode comptable, conformément au plan de projet.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. De plus, la norme exige la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Cette norme doit être appliquée rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), laquelle remplace IAS 17, et présente un modèle comptable unique pour les preneurs visant tous les contrats de location. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent le droit d'utilisation des actifs et les passifs au titre des contrats de location pour presque tous les contrats de location, supprimant ainsi la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise, uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de la plus récente période intermédiaire, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2016	Aux 31 octobre 2015
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 204 \$	3 154 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	48 739	42 483
	51 943	45 637
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 3)	101 360	95 157
Dérivés (Note 3)	85 642	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 3)	4 525	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 3, 4)	94 372	88 782
	285 899	257 755
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 4)	80 207	74 450
Valeurs mobilières prises en pension	100 941	97 364
Prêts (Note 5)		
Prêts hypothécaires résidentiels	215 456	212 373
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	138 956	135 471
Cartes de crédit	31 726	30 215
Entreprises et gouvernements	182 399	167 529
Titres de créance classés comme prêts	2 217	2 187
	570 754	547 775
Provision pour pertes sur prêts (Note 5)	(3 726)	(3 434)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	567 028	544 341
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 720	16 646
Participation dans TD Ameritrade (Note 8)	7 220	6 683
Goodwill (Note 9)	17 386	16 337
Autres immobilisations incorporelles	2 723	2 671
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	5 557	5 314
Actifs d'impôt différé (Note 17)	2 131	1 931
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 934	21 996
Autres actifs (Note 10)	13 895	13 248
	87 566	84 826
Total de l'actif	1 173 584 \$	1 104 373 \$
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 3, 11)	84 177 \$	74 759 \$
Dérivés (Note 3)	71 012	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur (Note 3)	10 954	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 3)	1 024	1 415
	167 167	144 378
Dépôts (Note 11)		
Particuliers	423 108	395 818
Banques	16 231	17 080
Entreprises et gouvernements	297 191	282 678
	736 530	695 576
Divers		
Acceptations	16 720	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 876	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	65 437	67 156
Passifs de titrisation au coût amorti	21 472	22 743
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 161	22 664
Passifs liés aux assurances	6 586	6 519
Autres passifs (Note 12)	15 266	14 223
	190 518	188 754
Billets et débiteures subordonnés	7 695	8 637
Total du passif	1 101 910	1 037 345
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 1 851,3 au 31 janv. 2016 et 1 856,2 au 31 oct. 2015) (Note 14)	20 395	20 294
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 136,0 au 31 janv. 2016 et 108,0 au 31 oct. 2015) (Note 14)	3 400	2 700
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,0) au 31 janv. 2016 et (1,1) au 31 oct. 2015) (Note 14)	(51)	(49)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : (0,2) au 31 janv. 2016 et (0,1) au 31 oct. 2015) (Note 14)	(4)	(3)
Surplus d'apport	198	214
Résultats non distribués	32 585	32 053
Cumul des autres éléments du résultat global	13 467	10 209
	69 990	65 418
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 684	1 610
Total des capitaux propres	71 674	67 028
Total du passif et des capitaux propres	1 173 584 \$	1 104 373 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Produits d'intérêts		
Prêts	5 432 \$	5 075 \$
Valeurs mobilières		
Intérêts	905	746
Dividendes	245	311
Dépôts auprès de banques	37	36
	6 619	6 168
Charges d'intérêts		
Dépôts	1 098	1 111
Passifs de titrisation	124	173
Billets et débiteurs subordonnés	88	100
Divers	262	224
	1 572	1 608
Produits d'intérêts nets	5 047	4 560
Produits autres que d'intérêts		
Services de placement et de valeurs mobilières	944	870
Commissions sur crédit	251	210
Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières (Note 4)	(12)	57
Produits (perte) de négociation	41	(52)
Frais de service	643	551
Services de cartes	596	428
Produits d'assurance	968	899
Honoraires de fiducie	38	35
Autres produits (pertes)	94	56
	3 563	3 054
Total des produits	8 610	7 614
Provision pour pertes sur créances (Note 5)	642	362
Indemnités d'assurance et charges connexes	655	699
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages du personnel (Note 16)	2 328	2 244
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	459	417
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	226	208
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	175	158
Marketing et développement des affaires	173	157
Frais de restructuration	(2)	-
Frais liés aux activités de courtage	81	82
Services professionnels et services-conseils	271	241
Communications	67	66
Divers	875	592
	4 653	4 165
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	2 660	2 388
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	546	418
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 8)	109	90
Résultat net	2 223	2 060
Dividendes sur actions privilégiées	25	24
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 198 \$	2 036 \$
Attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	29 \$	27 \$
Actionnaires ordinaires	2 169	2 009
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 18)		
De base	1 854,1	1 844,2
Dilué	1 857,5	1 849,7
Résultat par action (en dollars) (Note 18)		
De base	1,17 \$	1,09 \$
Dilué	1,17	1,09
Dividendes par action (en dollars)	0,51	0,47

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Résultat net	2 223 \$	2 060 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat		
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>		
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(263)	90
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	18	(21)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	4 053	6 289
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture ³	(1 119)	(2 116)
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁴	1 929	3 584
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁵	(1 360)	(2 806)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>		
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel ⁶	(302)	(335)
	2 956	4 685
Résultat global pour la période	5 179 \$	6 745 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires privilégiés	25 \$	24 \$
Actionnaires ordinaires	5 125	6 694
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	29	27

¹ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 56 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 79 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

² Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 25 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 47 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

³ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 403 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 755 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

⁴ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 391 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 2 283 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 104 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 966 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

⁶ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 110 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 123 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Actions ordinaires (Note 14)		
Solde au début de la période	20 294 \$	19 811 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	124	42
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	81	95
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(104)	–
Solde à la fin de la période	20 395	19 948
Actions privilégiées (Note 14)		
Solde au début de la période	2 700	2 200
Émissions d'actions	700	500
Solde à la fin de la période	3 400	2 700
Actions autodétenues – ordinaires (Note 14)		
Solde au début de la période	(49)	(54)
Achat d'actions	(1 614)	(1 163)
Vente d'actions	1 612	1 038
Solde à la fin de la période	(51)	(179)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 14)		
Solde au début de la période	(3)	(1)
Achat d'actions	(17)	(32)
Vente d'actions	16	30
Solde à la fin de la période	(4)	(3)
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	214	205
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	5	13
Options sur actions	(22)	–
Divers	1	(4)
Solde à la fin de la période	198	214
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	32 053	27 585
Résultat net attribuable aux actionnaires	2 194	2 033
Dividendes sur actions ordinaires	(946)	(867)
Dividendes sur actions privilégiées	(25)	(24)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	(6)	(19)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires	(383)	–
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(302)	(335)
Solde à la fin de la période	32 585	28 373
Cumul des autres éléments du résultat global		
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>		
Solde au début de la période	81	638
Autres éléments du résultat global	(245)	69
Solde à la fin de la période	(164)	707
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>		
Solde au début de la période	8 355	3 029
Autres éléments du résultat global	2 934	4 173
Solde à la fin de la période	11 289	7 202
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>		
Solde au début de la période	1 773	1 269
Autres éléments du résultat global	569	778
Solde à la fin de la période	2 342	2 047
Total	13 467	9 956
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		
Solde au début de la période	1 610	1 549
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	29	27
Divers	45	44
Solde à la fin de la période	1 684	1 620
Total des capitaux propres	71 674 \$	62 629 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat net avant impôt sur le résultat	2 769 \$	2 478 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Provision pour pertes sur créances (Note 5)	642	362
Amortissement	149	143
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	175	158
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 4)	12	(57)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 8)	(109)	(90)
Impôt différé	(121)	(344)
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 10, 12)	(155)	(52)
Valeurs mobilières vendues à découvert	3 073	(4 587)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(6 203)	(6 315)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(23 175)	(29 562)
Dépôts	49 990	75 593
Dérivés	(2 410)	(7 962)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(156)	643
Passifs de titrisation	(1 303)	319
Divers	(6 977)	(11 474)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	16 201	19 253
Flux de trésorerie des activités de financement		
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(1 719)	6 511
Rachat de billets et débetures subordonnés (Note 13)	(1 000)	-
Émission d'actions ordinaires (Note 14)	103	36
Émission d'actions privilégiées (Note 14)	694	493
Rachats d'actions ordinaires	(487)	-
Vente d'actions autodétenues (Note 14)	1 633	1 081
Achat d'actions autodétenues (Note 14)	(1 631)	(1 195)
Dividendes versés	(890)	(796)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(29)	(27)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(3 326)	6 103
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(6 256)	(6 851)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 4)		
Achats	(10 130)	(9 254)
Produit tiré des échéances	8 008	5 792
Produit tiré des ventes	188	3 889
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 4)		
Achats	(3 751)	(10 603)
Produit tiré des échéances	2 829	2 799
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts		
Achats	(9)	(14)
Produit tiré des échéances	126	180
Produit tiré des ventes	1	-
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	(392)	(530)
Variations des valeurs mobilières acquises dans le cadre de prises en pension	(3 577)	(10 855)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(12 963)	(25 447)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	138	209
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	50	118
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période	3 154	2 781
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période	3 204 \$	2 899 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de la période	285 \$	120 \$
Montant des intérêts payés au cours de la période	1 642	1 591
Montant des intérêts reçus au cours de la période	6 289	5 788
Montant des dividendes reçus au cours de la période	274	319

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés intermédiaires ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base résumée selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2015 de la Banque. Certains montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés annuels 2015 de la Banque. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 24 février 2016.

Puisque les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations à fournir normalement requises pour les états financiers consolidés annuels, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels 2015, les notes correspondantes et les passages ombragés du rapport de gestion 2015. Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2015 de la Banque.

NOTE 2 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39.

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure». Toutes les banques d'importance systémique intérieure (BSI), y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Des modifications corrélatives ont été apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7) établissant des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9, lesquelles devront être adoptées pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, lorsque la Banque appliquera pour la première fois les dispositions d'IFRS 9.

En décembre 2015, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le document «Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues» qui énonce des recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application continue des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. L'adoption d'IFRS 9, qui repose sur un cadre de gouvernance établi, représente une initiative importante pour la Banque et un plan solide de mise en place considérable.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. De plus, la norme exige la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Cette norme doit être appliquée rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), laquelle remplace IAS 17, et présente un modèle comptable unique pour les preneurs visant tous les contrats de location. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent le droit d'utilisation des actifs et les passifs au titre des contrats de location pour presque tous les contrats de location, supprimant ainsi la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise, uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

NOTE 3 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

GOVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données

telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est habituellement établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est habituellement présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte

de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché sont pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction.

Le RVF s'applique à la fois aux actifs et aux passifs, mais se rapporte surtout aux actifs dérivés non garantis étant donné que l'incidence du risque de crédit propre de la Banque, composante importante des coûts de financement, est déjà intégrée dans l'évaluation des passifs dérivés non garantis par l'application du rajustement de valeur lié au risque de crédit. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les courbes des obligations hypothécaires du Canada. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur

Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide des taux de prêt prévus afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique, quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas par la suite évalués à la juste valeur comprennent la plupart des prêts, les dépôts, certains passifs de titrisation, certaines valeurs mobilières prises en pension, les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débiteures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients au titre d'acceptations et acceptations.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016		31 octobre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 204 \$	3 204 \$	3 154 \$	3 154 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	48 739	48 739	42 483	42 483
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ¹				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	46 459	47 040	43 667	44 095
Autres titres de créance	33 748	33 597	30 783	30 647
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	80 207	80 637	74 450	74 742
Valeurs mobilières prises en pension	100 941	100 941	97 364	97 364
Prêts	565 090	567 627	542 418	544 862
Titres de créance classés comme prêts	1 938	2 173	1 923	2 166
Total des prêts	567 028	569 800	544 341	547 028
Autres				
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 720	16 720	16 646	16 646
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 934	21 934	21 996	21 996
Autres actifs	4 470	4 470	4 247	4 247
Total des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	843 243 \$	846 445 \$	804 681 \$	807 660 \$
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	736 530 \$	738 746 \$	695 576 \$	697 376 \$
Acceptations	16 720	16 720	16 646	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	65 437	65 437	67 156	67 156
Passifs de titrisation au coût amorti	21 472	21 912	22 743	23 156
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 161	23 161	22 664	22 664
Autres passifs	8 097	8 149	7 788	7 826
Billets et débentures subordonnés	7 695	8 008	8 637	8 992
Total des passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	879 112 \$	882 133 \$	841 210 \$	843 816 \$

¹ Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 4.

Hiérarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et les obligations d'État, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>							
	31 janvier 2016				31 octobre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ¹
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	784	\$ 11 274	\$ –	\$ 12 058	493	\$ 11 560	\$ –	\$ 12 053
Provinces	–	6 324	64	6 388	–	6 121	24	6 145
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	583	19 206	–	19 789	1	15 719	–	15 720
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	–	3 301	1	3 302	–	4 194	5	4 199
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	–	954	–	954	–	1 019	–	1 019
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens								
	–	2 612	22	2 634	–	2 558	57	2 615
Autres émetteurs								
	–	7 985	261	8 246	–	7 359	191	7 550
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
	33 949	369	3	34 321	28 933	447	186	29 566
Actions privilégiées								
	31	–	26	57	33	–	5	38
Prêts détenus à des fins de transaction								
	–	11 090	–	11 090	–	10 650	–	10 650
Marchandises								
	2 324	161	–	2 485	5 410	154	–	5 564
Droits conservés								
	–	–	36	36	–	–	38	38
	37 671	63 276	413	101 360	34 870	59 781	506	95 157
Dérivés								
Dérivés de taux								
	3	32 420	–	32 423	2	27 968	–	27 970
Dérivés de change								
	96	49 849	14	49 959	45	38 692	6	38 743
Dérivés de crédit								
	–	128	–	128	–	59	4	63
Dérivés d'actions								
	–	1 864	523	2 387	–	1 376	560	1 936
Contrats de marchandises								
	23	718	4	745	32	691	3	726
	122	84 979	541	85 642	79	68 786	573	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
	122	4 313	90	4 525	106	4 272	–	4 378
Prêts								
	–	–	–	–	–	–	–	–
	122	4 313	90	4 525	106	4 272	–	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	14 695	–	14 695	–	14 431	–	14 431
Provinces	–	7 485	–	7 485	–	7 185	–	7 185
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	–	26 796	–	26 796	–	22 585	–	22 585
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	–	12 811	7	12 818	–	11 648	7	11 655
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	–	3 856	–	3 856	–	4 060	–	4 060
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
	–	16 342	–	16 342	–	16 261	501	16 762
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	1 165	–	1 165	–	916	–	916
Obligations de sociétés et autres								
	–	8 600	78	8 678	–	8 618	147	8 765
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires ^{2,3}								
	149	174	1 656	1 979	177	100	1 575	1 852
Actions privilégiées								
	37	–	82	119	20	–	94	114
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	–	146	287	433	–	169	282	451
	186	92 070	2 110	94 366	197	85 973	2 606	88 776
Valeurs mobilières prises en pension								
	–	14 036	–	14 036	–	13 201	–	13 201
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction								
	–	\$ 82 220	\$ 1 957	\$ 84 177	–	\$ 72 879	\$ 1 880	\$ 74 759
Dérivés								
Dérivés de taux								
	21	25 978	86	26 085	34	22 959	88	23 081
Dérivés de change								
	85	41 478	4	41 567	25	30 588	5	30 618
Dérivés de crédit								
	–	258	–	258	–	290	–	290
Dérivés d'actions								
	1	1 225	886	2 112	2	1 316	957	2 275
Contrats de marchandises								
	34	951	5	990	49	899	6	954
	141	69 890	981	71 012	110	56 052	1 056	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur								
	–	10 954	–	10 954	–	10 986	–	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
	–	1 019	5	1 024	–	1 402	13	1 415
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert								
	9 196	32 662	18	41 876	8 783	29 961	59	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension								
	–	10 065	–	10 065	–	12 376	–	12 376

¹ La juste valeur est la même que la valeur comptable.

² Au 31 janvier 2016, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2015) était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

³ Au 31 janvier 2016, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2015) remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016. Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, des valeurs mobilières disponibles à la vente de 100 millions de dollars ont été transférées du niveau 1 au niveau 2. Ce transfert représente des titres du Trésor auparavant en cours qui sont maintenant d'anciens titres du Trésor.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les trois mois clos le 31 janvier.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2016	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2015	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	24 \$	1 \$	– \$	38 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	64 \$	2 \$
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	–	–	1	–	–	–	(5)	1	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	57	–	–	8	–	(42)	–	(1)	22	(2)
Autres émetteurs	191	3	–	32	–	(34)	113	(44)	261	8
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	186	–	–	3	–	(186)	–	–	3	–
Actions privilégiées	5	–	–	26	–	(5)	–	–	26	–
Droits conservés	38	–	–	–	–	(2)	–	–	36	1
	506	4	–	108	–	(268)	113	(50)	413	9
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières	–	–	–	90	–	–	–	–	90	–
	–	–	–	90	–	–	–	–	90	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	7	–	–	–	–	–	–	–	7	–
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	501	–	–	–	–	(501)	–	–	–	–
Obligations de sociétés et autres	147	1	6	–	–	(3)	–	(73)	78	2
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 575	24	(21)	26	–	52	–	–	1 656	(13)
Actions privilégiées	94	(16)	4	–	–	–	–	–	82	4
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	282	8	15	–	–	(2)	–	(16)	287	14
	2 606 \$	17 \$	4 \$	26 \$	– \$	(454) \$	– \$	(89) \$	2 110 \$	7 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2016	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2015	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction⁴										
	1 880 \$	(32) \$	– \$	(66) \$	242 \$	(55) \$	(12) \$	– \$	1 957 \$	(33) \$
Dérivés⁵										
Dérivés de taux	88	(3)	–	–	–	1	–	–	86	1
Dérivés de change	(1)	(7)	–	–	–	(2)	–	–	(10)	(8)
Dérivés de crédit	(4)	3	–	–	–	1	–	–	–	4
Dérivés d'actions	397	(16)	–	(26)	55	(47)	–	–	363	(16)
Contrats de marchandises	3	5	–	–	–	(6)	(1)	–	1	2
	483	(18)	–	(26)	55	(53)	(1)	–	440	(17)
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	13	(18)	–	–	21	(11)	–	–	5	(13)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	59	–	–	(59)	–	18	–	–	18	–

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

² Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ À compter du 1^{er} novembre 2015, les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁵ Composés au 31 janvier 2016 d'actifs dérivés de 0,5 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2015) et de passifs dérivés de 1,0 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2015), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³	
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 janv. 2015	
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	20 \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	(14) \$	18 \$	(1) \$	28 \$	– \$
Autres émetteurs	66	(4)	–	23	–	(47)	–	–	38	3
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	4	–	–	18	–	(4)	–	–	18	–
Actions privilégiées	–	–	–	2	–	–	–	–	2	–
Droits conservés	48	2	–	–	–	(4)	–	–	46	–
	138	(2)	–	48	–	(69)	18	(1)	132	3
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	5	–	–	–	–	(1)	–	–	4	(1)
	5	–	–	–	–	(1)	–	–	4	(1)
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	51	1	–	–	–	–	–	(52)	–	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	–	–	–	–	2	–	–	7	–
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	19	–	–	–	–	–	91	–	110	–
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 303	45	1	200	–	71	–	–	1 620	32
Actions privilégiées	141	(3)	(7)	–	–	2	–	–	133	(7)
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	309	20	28	–	–	(65)	–	(3)	289	28
	1 828 \$	63 \$	22 \$	200 \$	– \$	10 \$	91 \$	(55) \$	2 159 \$	54 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus ³	
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 janv. 2015	
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
Dérivés⁴	1 631 \$	26 \$	– \$	– \$	242 \$	(152) \$	– \$	– \$	1 747 \$	16 \$
Dérivés de taux	81	24	–	–	–	–	–	–	105	25
Dérivés de change	(2)	(2)	–	–	–	1	–	1	(2)	(1)
Dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés d'actions	504	(65)	–	(29)	56	(38)	–	(18)	410	(64)
Contrats de marchandises	4	20	–	–	–	(9)	–	–	15	15
	587	(23)	–	(29)	56	(46)	–	(17)	528	(25)
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	8	(11)	–	–	11	(4)	–	–	4	(11)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	34	–	–	(33)	–	27	–	(2)	26	–

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

² Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 janvier 2015 d'actifs dérivés de 0,8 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014) et de passifs dérivés de 1,3 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Taux de remboursements anticipés et taux de liquidation

Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation attendus sont des données importantes pour les droits conservés et représentent le montant des remboursements non programmés du principal. Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation sont obtenus à partir des prévisions de remboursements anticipés, lesquelles sont fondées sur un certain nombre de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés passés pour des portefeuilles de prêts semblables et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt futurs.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer certains engagements sur les prêts hypothécaires consentis par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Valeur liquidative

La juste valeur de certains fonds privés se fonde sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds de placement, les prix de ces instruments n'étant pas observables.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps indexés sur l'inflation sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Les tableaux ci-après présentent les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

			<i>Aux</i>				
			31 janvier 2016		31 octobre 2015		
Technique d'évaluation	Données non observables importantes (niveau 3)		Bas de la	Haut de la	Bas de la	Haut de la	Unité
			fourchette	fourchette	fourchette	fourchette	
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	55	135	55	136	points
Autres titres de créance	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	129	–	128	points
Titres de capitaux propres ¹	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	8	20	8	20	%
		Ratio BAIIA	5,8	22	4,6	22	fois
	Comparable de marché	Équivalent de prix	54	117	52	117	%
Droits conservés	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation	–	–	–	–	%
		Taux d'actualisation	271	330	280	360	pdb ²
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeur liquidative	Valeur liquidative	s. o. ³	s. o. ³	s. o. ³	s. o. ³	
Dérivés Dérivés de taux	Modèle d'évaluation des options sur swap Flux de trésorerie actualisés	Volatilité propre aux devises	17	274	17	292	%
		Courbes de swaps indexés sur l'inflation	1	2	1	2	%
Dérivés de change	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	10	14	8	12	%
Dérivés de crédit	Flux de trésorerie actualisés	Écarts de crédit	7	84	7	55	pdb ²
Dérivés d'actions	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	9	89	10	90	%
		Corrélation quanto	(38)	17	(38)	17	%
		Rendement de l'action	–	15	–	12	%
		Volatilité des actions	6	97	6	94	%
Contrats de marchandises	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(60)	(40)	(45)	(25)	%
		Corrélation des options sur swap	24	36	24	36	%
Dépôts détenus à des fins de transaction	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	(22)	98	(23)	98	%
		Corrélation quanto	(38)	17	(38)	17	%
		Rendement de l'action	–	15	–	14	%
		Volatilité des actions	6	143	6	116	%
	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	17	274	17	292	%
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	1	65	1	72	%
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%

¹ Au 31 janvier 2016, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2015), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

² Points de base.

³ Sans objet.

Sensibilité

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 janvier 2016 et 31 octobre 2015, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une volatilité de (13) % à 33 %. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation. La sensibilité des titres de capitaux propres disponibles à la vente et des autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse allant jusqu'à 10 % et à un choc à la baisse allant jusqu'à 20 %.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016		31 octobre 2015	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	– \$	– \$	6 \$	6 \$
Actions privilégiées	1	1	–	–
Droits conservés	2	–	2	–
	3	1	8	6
Dérivés				
Dérivés d'actions	27	38	24	33
	27	38	24	33
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres	5	5	–	–
	5	5	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	2	2	3	3
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	46	14	52	16
Actions privilégiées	15	5	5	5
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	5	5	4	4
	68	26	64	28
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
Dérivés				
Dérivés de taux	16	12	29	14
Dérivés d'actions	59	42	54	40
	75	54	83	54
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	1	2	2
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	–	–	1	1
Total	190 \$	140 \$	195 \$	141 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Solde au début de la période	30 \$	33 \$
Nouvelles transactions	17	11
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé intermédiaire au cours de la période	(10)	(10)
Solde à la fin de la période	37 \$	34 \$

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé intermédiaire. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, la perte latente ou le profit latent sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé intermédiaire dans la même période qu'une tranche du profit ou de la perte résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait. Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 3 millions de dollars au 31 janvier 2016 (inférieur à la valeur comptable de l'ordre de 4 millions de dollars au 31 octobre 2015). Au 31 janvier 2016, la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ne comprenait aucun montant relatif au risque de crédit de la Banque (1 million de dollars au 31 octobre 2015). Étant donné la nature à court terme des engagements de prêt, les variations du risque de crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de (5) millions de dollars (71 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

NOTE 4 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 433 millions de dollars au 31 janvier 2016 (451 millions de dollars au 31 octobre 2015). Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, des produits d'intérêts nets de 6 millions de dollars après impôt (8 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. La diminution de 23 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (diminution de 3 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du résultat net de 23 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (diminution de 3 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2015). Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 47 millions de dollars (241 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 0,4 million de dollars après impôt (8 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières pour les trois mois clos le 31 janvier 2016.

RECLASSEMENTS DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé intermédiaire.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

Reclassements de certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date du reclassement	31 janvier 2016			31 octobre 2015		À la date du reclassement	
	Montants reclassés	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1 ^{er} mars 2013	11 084 \$	3 649 \$	3 621 \$	4 248 \$	4 219 \$	1,8 %	11 341 \$
23 septembre 2013	9 854	8 876	8 782	8 995	8 916	1,9	10 742
1 ^{er} novembre 2013	21 597	23 627	23 756	22 532	22 637	1,1	24 519
Autres reclassements ¹	5 044	5 449	5 485	5 085	5 121	3,0	5 859

¹ Représentent les reclassements effectués au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une diminution de 2 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (une augmentation de 74 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les trois mois clos le	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Produits d'intérêts nets ¹	157 \$	126 \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	59	46
Résultat net	98 \$	80 \$

¹ Comprennent l'amortissement des profits nets latents de 9 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (13 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté au poste Reclassement en résultat de profits nets liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat consolidé intermédiaire. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)	31 janvier 2016				31 octobre 2015			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	14 732 \$	45 \$	(82) \$	14 695 \$	14 450 \$	42 \$	(61) \$	14 431 \$
Provinces	7 586	18	(119)	7 485	7 233	19	(67)	7 185
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	26 736	180	(120)	26 796	22 526	169	(110)	22 585
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	12 919	5	(106)	12 818	11 713	4	(62)	11 655
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 816	49	(9)	3 856	4 021	49	(10)	4 060
	65 789	297	(436)	65 650	59 943	283	(310)	59 916
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	16 549	15	(222)	16 342	16 921	15	(174)	16 762
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 180	–	(15)	1 165	921	2	(7)	916
Obligations de sociétés et autres	8 789	32	(143)	8 678	8 770	75	(80)	8 765
	26 518	47	(380)	26 185	26 612	92	(261)	26 443
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	1 956	91	(62)	1 985	1 770	118	(30)	1 858
Actions privilégiées	114	6	(1)	119	112	6	(4)	114
	2 070	97	(63)	2 104	1 882	124	(34)	1 972
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	405	30	(2)	433	420	33	(2)	451
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	94 782 \$	471 \$	(881) \$	94 372 \$	88 857 \$	532 \$	(607) \$	88 782 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Profits (pertes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits nets et des pertes nettes sur les valeurs mobilières aux 31 janvier.

Profits nets (pertes nettes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	Trois mois clos les	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)		
Valeurs mobilières disponibles à la vente	9 \$	60 \$
Pertes de valeur		
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(21)	(3)
Total	(12) \$	57 \$

¹ Aucune perte de valeur pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 (aucune pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» de la présente note.

NOTE 5 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts ¹				Prêts nets
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux ²	Total	Relative à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	
	Au 31 janvier 2016								
Prêts hypothécaires résidentiels ^{3,4,5}	211 711	\$ 2 419	\$ 879	\$ 215 009	\$ –	\$ 37	\$ 73	\$ 110	\$ 214 899
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁶	130 299	6 811	1 704	138 814	–	143	681	824	137 990
Cartes de crédit	29 336	2 027	365	31 728	–	277	917	1 194	30 534
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{3,4,5}	178 312	2 451	851	181 614	168	31	1 034	1 233	180 381
	549 658	\$ 13 708	\$ 3 799	\$ 567 165	\$ 168	\$ 488	\$ 2 705	\$ 3 361	\$ 563 804
Titres de créance classés comme prêts				2 217	222	–	57	279	1 938
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 372	6	80	–	86	1 286
Total				570 754	\$ 396	\$ 568	\$ 2 762	\$ 3 726	\$ 567 028
	Au 31 octobre 2015								
Prêts hypothécaires résidentiels ^{3,4,5}	208 802	\$ 2 343	\$ 786	\$ 211 931	\$ –	\$ 47	\$ 58	\$ 105	\$ 211 826
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁶	128 123	5 923	1 278	135 324	–	136	632	768	134 556
Cartes de crédit	28 148	1 761	306	30 215	–	217	897	1 114	29 101
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{3,4,5}	163 840	1 990	874	166 704	156	28	916	1 100	165 604
	528 913	\$ 12 017	\$ 3 244	\$ 544 174	\$ 156	\$ 428	\$ 2 503	\$ 3 087	\$ 541 087
Titres de créance classés comme prêts				2 187	207	–	57	264	1 923
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 414	6	77	–	83	1 331
Total				547 775	\$ 369	\$ 505	\$ 2 560	\$ 3 434	\$ 544 341

¹ Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

² Au 31 janvier 2016, les prêts douteux excluent 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2015) des titres de créance douteux bruts classés comme prêts.

³ Compte non tenu des prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et d'un coût amorti de 11 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

⁴ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 125 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (126 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

⁵ Au 31 janvier 2016, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 428 millions de dollars (419 millions de dollars au 31 octobre 2015), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

⁶ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 20 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (21 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 138 millions de dollars au 31 janvier 2016 (134 millions de dollars au 31 octobre 2015) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque aux 31 janvier et pour les trois mois clos les 31 janvier sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	1 ^{er} novembre	Solde au 2015	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Cessions	Variations de change et autres variations	Solde au 31 janvier 2016
Provision relative à des contreparties particulières								
Entreprises et gouvernements		156 \$	4 \$	(6) \$	9 \$	– \$	5 \$	168 \$
Titres de créance classés comme prêts		207	5	(4)	–	–	14	222
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur		363	9	(10)	9	–	19	390
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}		6	(2)	–	4	–	(2)	6
Total de la provision relative à des contreparties particulières		369	7	(10)	13	–	17	396
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs								
Prêts hypothécaires résidentiels		47	(5)	(10)	3	–	2	37
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		136	175	(241)	69	–	4	143
Cartes de crédit		217	276	(294)	71	–	7	277
Entreprises et gouvernements		28	16	(25)	10	–	2	31
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur		428	462	(570)	153	–	15	488
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}		77	(5)	(1)	3	–	6	80
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs		505	457	(571)	156	–	21	568
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées								
Prêts hypothécaires résidentiels		58	12	–	–	–	3	73
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		657	25	–	–	–	26	708
Cartes de crédit		1 029	48	–	–	–	40	1 117
Entreprises et gouvernements		1 072	97	–	–	–	50	1 219
Titres de créance classés comme prêts		57	(4)	–	–	–	4	57
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées		2 873	178	–	–	–	123	3 174
Provision pour pertes sur créances								
Prêts hypothécaires résidentiels		105	7	(10)	3	–	5	110
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		793	200	(241)	69	–	30	851
Cartes de crédit		1 246	324	(294)	71	–	47	1 394
Entreprises et gouvernements		1 256	117	(31)	19	–	57	1 418
Titres de créance classés comme prêts		264	1	(4)	–	–	18	279
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur		3 664	649	(580)	162	–	157	4 052
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}		83	(7)	(1)	7	–	4	86
Total de la provision pour pertes sur créances		3 747	642	(581)	169	–	161	4 138
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³		313	88	–	–	–	11	412
Provision pour pertes sur prêts		3 434 \$	554 \$	(581) \$	169 \$	– \$	150 \$	3 726 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2014	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Cessions	Variations de change et autres variations	Solde au 31 janvier 2015
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	134 \$	4 \$	(15) \$	8 \$	(3) \$	6 \$	134 \$
Titres de créance classés comme prêts	213	2	(2)	–	–	27	240
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	347	6	(17)	8	(3)	33	374
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	8	(2)	–	2	–	(2)	6
Total de la provision relative à des contreparties particulières	355	4	(17)	10	(3)	31	380
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	7	(9)	6	–	2	28
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110	146	(209)	71	–	6	124
Cartes de crédit	199	217	(280)	64	–	36	236
Entreprises et gouvernements	22	30	(41)	12	–	4	27
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	353	400	(539)	153	–	48	415
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	89	(5)	(1)	4	–	12	99
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	442	395	(540)	157	–	60	514
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	–	–	–	–	5	53
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	602	(11)	–	–	–	42	633
Cartes de crédit	924	1	–	–	–	51	976
Entreprises et gouvernements	872	(26)	–	–	–	72	918
Titres de créance classés comme prêts	59	(1)	–	–	–	7	65
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 505	(37)	–	–	–	177	2 645
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	70	7	(9)	6	–	7	81
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	712	135	(209)	71	–	48	757
Cartes de crédit	1 123	218	(280)	64	–	87	1 212
Entreprises et gouvernements	1 028	8	(56)	20	(3)	82	1 079
Titres de créance classés comme prêts	272	1	(2)	–	–	34	305
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 205	369	(556)	161	(3)	258	3 434
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	97	(7)	(1)	6	–	10	105
Total de la provision pour pertes sur créances	3 302	362	(557)	167	(3)	268	3 539
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	274	(15)	–	–	–	17	276
Provision pour pertes sur prêts	3 028 \$	377 \$	(557) \$	167 \$	(3) \$	251 \$	3 263 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015. Les Services de détail aux États-Unis peuvent accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 31 janvier 2016, 3 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2015) de prêts des Services de détail aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

Prêts en souffrance mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016				31 octobre 2015				Aux
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total	
	Prêts hypothécaires résidentiels	1 574 \$	729 \$	116 \$	2 419 \$	1 511 \$	729 \$	103 \$	2 343 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 806	780	225	6 811	5 023	702	198	5 923	
Cartes de crédit	1 540	310	177	2 027	1 317	287	157	1 761	
Entreprises et gouvernements	2 229	132	90	2 451	1 829	123	38	1 990	
Total	11 149 \$	1 951 \$	608 \$	13 708 \$	9 680 \$	1 841 \$	496 \$	12 017 \$	

¹ Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE

Au 31 janvier 2016, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 163 millions de dollars (279 millions de dollars au 31 octobre 2015). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC découlant de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC, de l'acquisition de Services financiers Chrysler et d'un portefeuille de cartes de crédit au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, et représentaient des soldes de principal non remboursé en cours respectifs de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars et 41 millions de dollars, et des justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars et néant aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016	31 octobre 2015	Aux
Acquisitions facilitées par la FDIC			
Solde de capital non remboursé ¹	637 \$	636 \$	
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(11)	(12)	
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(23)	(23)	
Valeur comptable	603	601	
Provision relative à des contreparties particulières ³	(2)	(1)	
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(46)	(45)	
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – acquisitions facilitées par la FDIC ⁴	555	555	
South Financial			
Solde de capital non remboursé ¹	812	853	
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(18)	(18)	
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(23)	(22)	
Valeur comptable	771	813	
Provision relative à des contreparties particulières ³	(4)	(5)	
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(34)	(32)	
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	733	776	
Autres⁵			
Solde de capital non remboursé ¹	15	40	
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(17)	(40)	
Valeur comptable	(2)	–	
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	–	–	
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – autres	(2)	–	
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 286 \$	1 331 \$	

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.

³ Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

⁴ La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

⁵ Comprennent Services financiers Chrysler et un portefeuille de cartes de crédit acquis au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 janvier 2016, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 603 millions de dollars (601 millions de dollars au 31 octobre 2015) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé intermédiaire. Au 31 janvier 2016, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 31 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 octobre 2015) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

NOTE 6: TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités structurées consolidées. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016		31 octobre 2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de l'opération				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	29 335 \$	29 207 \$	30 355 \$	30 211 \$
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	2 886	2 881	3 173	3 170
Total	32 221	32 088	33 528	33 381
Passifs connexes²	(32 866) \$	(32 426) \$	(34 142) \$	(33 729) \$

¹ Comprendent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprendent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 21 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (23 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier	31 octobre
	2016	2015
Valeur comptable des actifs		
<i>Nature de la transaction</i>		
Mises en pension ^{1, 2}	22 593 \$	24 708 \$
Prêts de valeurs mobilières	14 010	14 239
Total	36 603	38 947
Valeur comptable des passifs connexes²	22 626 \$	24 656 \$

¹ Comprendent des actifs de 2,0 milliards de dollars au 31 janvier 2016 découlant de mises en pension liées au secteur des métaux précieux (4,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

² Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 janvier 2016, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 36 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2015). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, la Banque a comptabilisé des produits de négociation sur les droits conservés de 1 million de dollars (2 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 janvier 2016, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 22 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 octobre 2015), et leur juste valeur, à 28 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2015). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 s'élevait à 2,8 millions de dollars (néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

NOTE 7: ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est généralement créée pour réaliser un objectif limité et bien défini, et peut prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

Des restrictions légales imposent souvent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités économiques de l'entité. Le contrôle des entités structurées n'est généralement pas déterminé en fonction des droits de vote puisque ceux-ci n'accordent pas nécessairement de pouvoir réel sur les principales activités économiques de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité, conformément à la méthode comptable de la Banque.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titre ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. Ces titrisations servent aux mêmes fins pour les clients de la Banque qui transfèrent des actifs dans les entités de titrisation de la Banque en échange de trésorerie générée par l'émission de PCAA ou de valeurs mobilières à terme à des investisseurs tiers. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées si une entité est insolvable ou en faillite; des conditions préalables qui doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Les positions en titres de PCAA détenues sont surveillées dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs tiers. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres

décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiducies (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investit généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiducies soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés intermédiaires. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placement. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans. Bien que la Banque dispose d'un pouvoir sur le Fonds, elle n'absorbe pas une forte proportion des rendements variables du Fonds, puisque la variabilité des rendements du Fonds découle principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements. Par conséquent, la Banque ne consolide pas le Fonds.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les entités CaTS); et 2) TD Covered Bond Guarantor Limited Partnership et TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (ensemble, les entités d'obligations sécurisées).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de ses programmes d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par une entité d'obligations sécurisées. La garantie relative aux remboursements de principal et aux paiements d'intérêts est adossée au portefeuille d'actifs détenu par l'entité. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide les entités d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces entités et conserve tous leurs rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels à la note 6.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placement de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

La TD a des liens avec diverses entités structurées non consolidées, notamment des titres dans des programmes de titrisation soutenus par des tiers, des fonds de placement et des fiducies et, des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux. Ces titres n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de contrôle sur ces entités.

NOTE 8 : PARTICIPATIONS DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade, à l'exclusion des dividendes, est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 janvier 2016, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,68 % (41,54 % au 31 octobre 2015) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 9 milliards de dollars (10 milliards de dollars au 31 octobre 2015), selon le cours de clôture de 27,58 \$ US (34,47 \$ US au 31 octobre 2015) à la Bourse de New York.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, TD Ameritrade a racheté 3,0 millions d'actions (8,4 millions d'actions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015).

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 % : 1) la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 % jusqu'à l'expiration de la convention des actionnaires; et 2) le rachat d'actions ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. La Banque a temporairement renoncé à son droit de désigner l'un des cinq administrateurs pour permettre la nomination d'un administrateur désigné par TD Ameritrade. Cette renonciation devrait expirer d'ici le 1^{er} octobre 2016. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et trois administrateurs indépendants de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des trois mois clos les 31 janvier 2016 et 31 janvier 2015, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 décembre 2015	30 septembre 2015
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 431 \$	1 127 \$
Montants nets à recevoir des clients	17 380	16 697
Autres actifs nets	17 277	16 661
Total de l'actif	36 088 \$	34 485 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 870 \$	3 539 \$
Montants à payer aux clients	22 557	20 966
Autres passifs	3 694	3 570
Total du passif	29 121	28 075
Capitaux propres²	6 967	6 410
Total du passif et des capitaux propres	36 088 \$	34 485 \$

¹ Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement, alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

² La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits		
Produits d'intérêts nets	206 \$	183 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	878	747
Total des produits	1 084	930
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages du personnel	268	226
Divers	358	313
Total des charges d'exploitation	626	539
Autres charges (produits)	16	11
Résultat avant impôt	442	380
Charge d'impôt sur le résultat	159	140
Résultat net¹	283 \$	240 \$
Résultat par action – de base (en dollars)	0,53 \$	0,44 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	0,52	0,44

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

NOTE 9 : GOODWILL

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2014	2 249 \$	11 834 \$	150 \$	14 233 \$
Écart de conversion et autres	120	1 984	–	2 104
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2015	2 369	13 818	150	16 337
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2015	2 369	13 818	150	16 337
Écarts de conversion et autres	60	989	–	1 049
Valeur comptable du goodwill au 31 janvier 2016	2 429	14 807 \$	150 \$	17 386 \$

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Créances clients et autres éléments	8 410 \$	7 810 \$
Intérêts courus	1 648	1 563
Actif d'impôt exigible	1 494	1 245
Actif au titre des régimes à prestations définies	11	104
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 454	1 441
Charges payées d'avance	878	869
Chèques et autres effets en voie de règlement	-	216
Total	13 895 \$	13 248 \$

NOTE 11 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 janvier 2016 s'établissait à 233 milliards de dollars (213 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé intermédiaire et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
	Par type			Par pays			31 janvier 2016	31 octobre 2015
	À vue	À préavis	À terme	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	13 884 \$	358 480 \$	50 744 \$	192 792 \$	228 732 \$	1 584 \$	423 108 \$	395 818 \$
Banques ¹	8 738	76	7 417	11 870	1 675	2 686	16 231	17 080
Entreprises et gouvernements ²	62 783	107 016	127 392	198 217	95 127	3 847	297 191	282 678
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ³	-	-	1 020	1 020	-	-	1 020	1 402
Détenus à des fins de transaction ¹	-	-	84 177	5 902	61 518	16 757	84 177	74 759
Total	85 405 \$	465 572 \$	270 750 \$	409 801 \$	387 052 \$	24 874 \$	821 727 \$	771 737 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							6 661 \$	6 195 \$
À l'étranger							51 016	47 485
Dépôts productifs inclus ci-dessus								
Au Canada							403 140	391 088
À l'étranger							360 607	326 885
Fonds fédéraux américains déposés ¹							303	84
Total^{2,4}							821 727 \$	771 737 \$

¹ Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

² Comprennent au 31 janvier 2016 une somme de 26 milliards de dollars (24 milliards de dollars au 31 octobre 2015) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé intermédiaire et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2015) à payer à la Fiducie de capital TD IV.

³ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

⁴ Comprennent au 31 janvier 2016 des dépôts de 477 milliards de dollars (438 milliards de dollars au 31 octobre 2015) libellés en dollars américains et de 42 milliards de dollars (36 milliards de dollars au 31 octobre 2015) libellés dans d'autres devises.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 janvier 2016	31 octobre 2015
	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	28 103	9 882	6 367	3 594	2 617	181	50 744	50 415
Banques	7 398	-	6	-	-	13	7 417	10 078
Entreprises et gouvernements Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	59 168	14 746	15 649	13 373	13 925	10 531	127 392	114 227
Détenus à des fins de transaction	946	74	-	-	-	-	1 020	1 402
Total	177 191	25 186	22 428	17 435	17 000	11 510	270 750	250 881

¹Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.**Dépôts à terme encaissables dans moins de un an**

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 janvier 2016	31 octobre 2015
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	12 217	5 917	9 969	28 103	28 539
Banques	6 268	732	398	7 398	10 058
Entreprises et gouvernements Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	30 658	10 345	18 165	59 168	52 800
Détenus à des fins de transaction	282	338	326	946	1 226
Total	79 166	52 886	45 139	177 191	165 031

¹Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.**NOTE 12 : AUTRES PASSIFS****Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	4 029	3 901
Intérêts courus	812	882
Charges salariales à payer	1 680	2 601
Chèques et autres effets en voie de règlement	1 272	-
Passif d'impôt exigible	378	69
Passif d'impôt différé	315	323
Passif au titre des régimes à prestations définies	2 294	1 947
Passifs liés aux entités structurées	3 422	3 400
Provisions	1 064	1 100
Total	15 266	14 223

NOTE 13 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS**Émissions et rachats**

Le 2 novembre 2015 (la «date de rachat»), la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 3,367 % d'un capital de 1 milliard de dollars venant à échéance le 2 novembre 2020, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital. L'intérêt sur les débentures a cessé de courir à compter de la date de rachat.

NOTE 14 : CAPITAL SOCIAL

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 janvier 2016 et 31 octobre 2015.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016		31 octobre 2015	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	1 856,2	20 294 \$	1 846,2	19 811 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	3,0	124	3,3	128
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	1,6	81	6,7	355
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(9,5)	(104)	–	–
Solde à la fin de la période – actions ordinaires	1 851,3	20 395 \$	1 856,2	20 294 \$
Actions privilégiées – catégorie A				
Série S	5,4	135 \$	5,4	135
Série T	4,6	115	4,6	115
Série Y	5,5	137	5,5	137
Série Z	4,5	113	4,5	113
Série 1 ¹	20,0	500	20,0	500
Série 3 ¹	20,0	500	20,0	500
Série 5 ¹	20,0	500	20,0	500
Série 7 ¹	14,0	350	14,0	350
Série 9 ¹	8,0	200	8,0	200
Série 11 ¹	6,0	150	6,0	150
Série 12 ^{1, 2}	28,0	700	–	–
Solde à la fin de la période – actions privilégiées	136,0	3 400 \$	108,0	2 700 \$
Actions autodétenues – ordinaires³				
Solde au début de l'exercice	(1,1)	(49) \$	(1,6)	(54) \$
Achat d'actions	(30,5)	(1 614)	(98,2)	(5 269)
Vente d'actions	30,6	1 612	98,7	5 274
Solde à la fin de la période – actions autodétenues – ordinaires	(1,0)	(51) \$	(1,1)	(49) \$
Actions autodétenues – privilégiées³				
Solde au début de l'exercice	(0,1)	(3) \$	–	(1) \$
Achat d'actions	(0,8)	(17)	(9,9)	(244)
Vente d'actions	0,7	16	9,8	242
Solde à la fin de la période – actions autodétenues – privilégiées	(0,2)	(4) \$	(0,1)	(3) \$

¹ Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11 et 12 qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions, 100 millions, 100 millions, 70 millions, 40 millions, 30 millions et 140 millions.

² Émises par la Banque le 14 janvier 2016. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels de ces actions, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,50 % pour la période initiale se terminant le 30 avril 2021. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,66 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 13, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2021 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les porteurs d'actions de série 13 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 4,66 %. Les actions de série 12 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 30 avril 2021 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

³ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Rachat dans le cadre normal des activités

Le 9 décembre 2015, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter aux fins d'annulation jusqu'à 9,5 millions d'actions ordinaires de la Banque. Le 11 janvier 2016, dans le contexte de son offre publique de rachat dans le cadre normal de ses activités, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 3 millions de ses actions ordinaires conformément à des ententes privées conclues entre la Banque et un vendeur tiers sans lien de dépendance. Au cours du trimestre, la Banque a acheté des actions ordinaires au moyen d'ententes privées, ces actions ayant été achetées avec un escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto au moment de l'achat. Pour le trimestre clos le 31 janvier 2016, la Banque a racheté, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités, 9,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 51,23 \$ l'action pour une contrepartie totale de 487 millions de dollars.

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, la charge de rémunération nette (contrepassation) pour l'attribution d'options sur actions a été de (1,3) million de dollars (5,7 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, 2,5 millions d'options (2,6 millions d'options pour les trois mois clos le 31 janvier 2015) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 4,93 \$ l'option sur actions (9,06 \$ l'option sur actions au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les trois mois clos les 31 janvier.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Taux d'intérêt sans risque	1,00 %	1,44 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue ¹	15,82 %	25,06 %
Rendement de l'action prévu	3,45 %	3,65 %
Prix d'exercice / cours de l'action	53,15 \$	52,46 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue des options.

NOTE 16 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants pour les trois mois clos les 31 janvier.

Charges liées aux régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite ¹	
	Trois mois clos les					
	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Charge nette liée aux avantages du personnel						
Coût des services rendus – prestations acquises	83 \$	90 \$	5 \$	5 \$	2 \$	3 \$
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	(1)	3	5	6	8	9
Charges administratives au titre des prestations définies	2	2	–	–	2	2
Coûts des services passés – (gains) pertes au titre des règlements ²	–	–	–	–	(12)	(35)
Charge totale	84 \$	95 \$	10 \$	11 \$	– \$	(21) \$

¹ Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1^{er} avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

² Comprennent une tranche de certains régimes de retraite à prestations définies qui a été réglée au cours de la période.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite principaux, à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à ses autres régimes de retraite importants au cours des trois mois clos les 31 janvier.

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Régimes de retraite principaux	87 \$	79 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	3	3
Autres régimes de retraite ¹	9	9
Total	99 \$	91 \$

¹ Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Au 31 janvier 2016, la Banque prévoyait verser des cotisations additionnelles de 239 millions de dollars à ses régimes de retraite principaux, de 12 millions de dollars à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 34 millions de dollars à ses autres régimes de retraite d'ici la fin de l'exercice. Cependant, le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau actuel de ses cotisations au cours de l'exercice 2016.

NOTE 17 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	824 \$	737 \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Produit) charge différé(e)	22 66	19 65
Prêts détenus à des fins de transaction	130	124
Avantages du personnel	710	714
Régimes de retraite	222	114
Pertes pouvant être reportées en avant	275	260
Crédits d'impôt	356	399
Divers	400	322
Total des actifs d'impôt différé¹	3 005	2 754
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	670	664
Immobilisations incorporelles	428	404
Goodwill	91	78
Total des passifs d'impôt différé	1 189	1 146
Actifs d'impôt différé nets	1 816	1 608
Pris en compte dans le bilan consolidé intermédiaire comme suit :		
Actifs d'impôt différé	2 131	1 931
Passifs d'impôt différé ²	315	323
Actifs d'impôt différé nets	1 816 \$	1 608 \$

¹ Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé intermédiaire s'établissait à 23 millions de dollars au 31 janvier 2016 (21 millions de dollars au 31 octobre 2015), dont un montant de 15 millions de dollars (11 millions de dollars au 31 octobre 2015) devrait expirer dans au plus 5 ans.

² Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

NOTE 18 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 et le 31 janvier 2015, et pour les douze mois clos le 31 octobre 2015.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois</i>		<i>Douze mois</i>	
	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 octobre 2015	31 octobre 2015
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 169 \$	2 009 \$	7 813 \$	7 813 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 854,1	1 844,2	1 849,2	1 849,2
Résultat de base par action (en dollars)	1,17 \$	1,09 \$	4,22 \$	4,22 \$
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 169 \$	2 009 \$	7 813 \$	7 813 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	2 169	2 009	7 813	7 813
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 854,1	1 844,2	1 849,2	1 849,2
Effet des titres dilutifs				
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	3,4	5,5	4,9	4,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 857,5	1 849,7	1 854,1	1 854,1
Résultat dilué par action (en dollars)¹	1,17 \$	1,09 \$	4,21 \$	4,21 \$

¹ Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016 et le 31 janvier 2015 et les douze mois clos le 31 octobre 2015, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 19 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**Provisions**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Restructuration ¹		Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		Litiges et divers	Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2015	486	\$	70	\$	231	\$ 787
Ajouts	4		–		75	79
Montants utilisés	(149)		–		(48)	(197)
Reprise des montants non utilisés	(6)		–		(35)	(41)
Écarts de conversion et autres	13		1		10	24
Solde au 31 janvier 2016, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	348	\$	71	\$	233	\$ 652
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ²						412
Solde au 31 janvier 2016						1 064

¹ Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.

² Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

LITIGES ET DIVERS

La colonne Litiges et divers comprend des provisions aux fins de réserves légales. Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable, bien qu'il soit possible que la Banque subisse des pertes additionnelles et que les pertes réelles puissent être très différentes des estimations actuelles. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire, celles qui ne sont ni probables ni peu probables), en sus des provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, allait de néant à environ 407 millions de dollars au 31 janvier 2016. Cela représente la meilleure estimation de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'une estimation. Les procédures ne pouvant pas faire l'objet d'une estimation par la Banque à l'heure actuelle, comme les procédures qui ne sont qu'à un stade préliminaire ou dont les montants réclamés ne sont pas déterminés, n'ont pas été prises en compte. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales procédures administratives à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, National Association (TD Bank, N. A.) a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013; et une deuxième distribution aux membres du groupe admissibles des indemnités résiduelles a été versée en octobre 2014. La Cour conserve sa compétence à l'égard des membres du groupe et des distributions.

TD Bank, N.A. a par la suite été nommée défenderesse dans onze recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent : *King, et al. v. TD Bank, N.A. f/k/a Carolina First Bank* (D.S.C.); *Padilla, et al. v. TD Bank, N.A.* (E.D. Pa.); *Hurel v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (D.N.J.); *Koshgarian v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (S.D.N.Y.); *Goodall v. The Toronto-Dominion Bank and TD Bank, N.A.* (M.D. FL.); *Klein et al. v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); *Ucciferri v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); et *Austin v. TD Bank, N.A.* (D. Conn.); *Robinson v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire Robinson n° 60469); *Robinson v. TD Bank N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire Robinson n° 60476); et *Mingrone v. TD Bank, N.A.* (E.D.N.Y.). Dans l'affaire King, le recours vise aussi à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010. La Banque Toronto-Dominion a également été nommée défenderesse dans les poursuites Hurel, Koshgarian et Goodall, et a par la suite été mise hors de cause dans l'affaire Hurel. Toutes les poursuites ont été consolidées afin de regrouper les mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de la Caroline du Sud. Le 19 juin 2015, les requérants ont déposé une demande de recours collectif modifiée consolidée. La Banque Toronto-Dominion n'a pas été nommée défenderesse dans la demande de recours collectif modifiée consolidée. Le 10 décembre 2015, la Cour a accepté en partie et refusé en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque TD. La présentation des communications préalables est en cours.

Recours collectifs portant sur les frais d'interchange

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les réseaux) ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières.

Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes, la règle de non-discrimination et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les recours comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés au nom des commerçants membres du groupe formant le recours collectif. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme recours collectif a été portée en appel tant par les représentants du recours que par les défenderesses et la décision du tribunal d'appel a accordé aux défenderesses que la période visée par le recours pour complot des requérants soit considérablement raccourcie.

Litige Stanford

La Banque Toronto-Dominion a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

Le Official Stanford Investors Committee, un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par La Banque Toronto-Dominion le 21 avril 2015. La Cour a établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête en rejet de poursuite de la Banque de la dernière requête modifiée dans sa totalité a été déposée entièrement le 18 août 2015.

La Banque Toronto-Dominion a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. La Banque a déposé une motion contestant la manière dont les coliquidateurs ont intenté une poursuite au nom des investisseurs dans SIBL. Le plaidoyer relatif à cette motion sera entendu le 11 mars 2016.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015 ¹
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	7 961 \$	7 029 \$
Prêts	72 872	69 585
Valeurs mobilières	71 832	71 586
Autres actifs	457	–
	153 122	148 200
Actifs de tiers ²		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	159 474	150 120
Moins : sûretés qui ne sont pas réaffectées	(48 196)	(51 012)
	111 278	99 108
	264 400	247 308
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés³		
Dérivés	13 624	11 478
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	72 857	70 011
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	34 962	32 511
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 135	36 303
Titrisation	35 337	36 490
Obligations sécurisées	23 654	22 071
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	5 080	4 137
Gouvernements et banques centrales étrangers	2 366	2 487
Autres	35 385	31 820
Total	264 400 \$	247 308 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

³ Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 34,9 milliards de dollars au 31 janvier 2016 (34,4 milliards de dollars au 31 octobre 2015) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

ACTIFS VENDUS AVEC UNE OBLIGATION DE RACHAT ÉVENTUEL

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2016, la juste valeur des hypothèques rachetées par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 29 millions de dollars (3 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015).

NOTE 20 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, elle présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires de détail et commerciaux aux États-Unis, des services de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les trois mois clos les 31 janvier.

Résultats par secteur¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	<i>Trois mois clos les</i>									
	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 janvier 2015	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	2 491 \$	2 435 \$	1 769 \$	1 430 \$	459 \$	597 \$	328 \$	98 \$	5 047 \$	4 560 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 540	2 464	630	511	205	114	188	(35)	3 563	3 054
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	228	190	221	107	12	2	181	63	642	362
Indemnités d'assurance et charges connexes	655	699	—	—	—	—	—	—	655	699
Charges autres que d'intérêts	2 079	2 085	1 406	1 178	429	433	739	469	4 653	4 165
Résultat avant impôt sur le résultat	2 069	1 925	772	656	223	276	(404)	(469)	2 660	2 388
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	556	476	130	121	62	84	(202)	(263)	546	418
Quote-part du résultat net d'une participation dans Ameritrade	—	—	109	90	—	—	—	—	109	90
Résultat net	1 513 \$	1 449 \$	751 \$	625 \$	161 \$	192 \$	(202) \$	(206) \$	2 223 \$	2 060 \$

Total de l'actif aux 31 janvier

(en milliards de dollars canadiens) **366,3 \$** 337,9 \$ **382,4 \$** 323,0 \$ **368,7 \$** 376,8 \$ **56,2 \$** 42,5 \$ **1 173,6 \$** 1 080,2 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée relativement au portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Les produits, les provisions pour pertes sur créances et les charges liés à ces portefeuilles sont présentés au montant net dans les résultats des Services bancaires de détail aux États-Unis et au montant brut à l'état du résultat consolidé intermédiaire, les ajustements correspondants étant comptabilisés dans le secteur Siège social.

NOTE 21 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier. Cette ligne directrice repose sur le cadre de Bâle III. Selon la ligne directrice sur les normes de fonds propres, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2016	31 octobre 2015
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	39 597 \$	37 958 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ¹	9,9 %	9,9 %
Fonds propres de catégorie 1	45 688 \$	43 416 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ^{1, 2}	11,4 %	11,3 %
Total des fonds propres ³	55 172 \$	53 600 \$
Ratio du total des fonds propres ^{1, 4}	13,7 %	14,0 %
Ratio de levier financier ⁵	3,7	3,7

¹ La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres a reporté au 1^{er} janvier 2014 le début de l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC), qui sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement 64 %, 71 % et 77 %.

² Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

³ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

⁴ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

⁵ Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie. Les expositions à l'endettement comprennent les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan, des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

NOTE 22 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de marché et au risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Service des relations avec les actionnaires

Si vous :	Votre demande de renseignements porte sur ce qui suit :	Veillez communiquer avec les personnes suivantes :
êtes un actionnaire inscrit (votre nom figure sur votre certificat d'actions)	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	Agent des transferts : La Société de fiducie CST C.P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Facsimilé : 1-888-249-6189 inquiries@canstockta.com ou www.canstockta.com
déterminez vos actions TD par l'entremise du système d'inscription direct aux États-Unis	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	Coagent des transferts et agent comptable des registres Computershare P.O. Box 30170 College Station, TX 77842-3170, ou Computershare 211 Quality Circle, Suite 210 College Station, TX 77845 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 www.computershare.com
êtes actionnaire non inscrit d'actions TD qui sont détenues au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires	Votre intermédiaire

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com. Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

Offre publique de rachat dans le cadre normal des activités

Le 11 décembre 2015, la Banque a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (offre publique) en vue de racheter pour annulation jusqu'à 9,5 millions d'actions de la Banque. En vertu de l'avis d'intention déposé auprès de la Bourse de Toronto (TSX), l'offre publique se termine le 10 décembre 2016, à toute date antérieure que la Banque peut décider ou à toute date antérieure à laquelle la Banque aura terminé ses rachats. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2016, la Banque a terminé ses rachats d'actions dans le cadre de l'offre publique. Vous pouvez obtenir sans frais une copie de l'avis, en communiquant avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com.

Renseignements généraux

Communiquer avec les Affaires internes et publiques au : 416-982-8578

Produits et services : Communiquer avec TD Canada Trust, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1-866-233-2323

En anglais : 1-866-567-8888

En cantonnais/mandarin : 1-800-328-3698

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : <http://www.td.com/francais>

Courriel : customer.service@td.com

Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels

Le Groupe Banque TD donnera une conférence téléphonique sur les résultats, à Toronto (Ontario), le 25 février 2016. La conférence sera diffusée en webémission audio en direct sur le site Web de la TD à 15 h HE. Au cours de la conférence téléphonique et de la webémission audio, des dirigeants de la TD présenteront les résultats financiers de la Banque pour le premier trimestre et tiendront des discussions portant sur les informations présentées. Une période de questions destinée aux analystes suivra. Il sera possible de consulter les documents accompagnant les exposés qui auront lieu pendant la conférence sur le site de la TD à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2016.jsp>, le 25 février 2016, vers 12 h HE. Une ligne téléphonique pour écoute seulement est ouverte au 416-204-9271 ou au 1-800-505-9568 (sans frais).

La version archivée de la webémission audio et des documents des exposés pourra être consultée à l'adresse

www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2016.jsp. Il sera également possible d'écouter la conférence à partir de 18 h HE, le 25 février 2016, jusqu'au 31 mars 2016, en composant le 647-436-0148 ou le 1-888-203-1112 (sans frais). Le code d'accès est le 3291244.

Assemblée annuelle

Le jeudi 31 mars 2016

Fairmont Le Reine Élisabeth

Montréal (Québec)